

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1668

8 août 2007

### SOMMAIRE

Atayo S.A. ....	80021	IXIS Global Macro Thema .....	80064
CACEIS Bank Luxembourg .....	80049	Konnick Invest S.A. ....	80022
De Agostini Finance S.A. ....	80056	Montana (Luxembourg) S.A. ....	80018
Easylife S.A. ....	80038	Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS .....	80023
European Diversified Bond Fund .....	80023	Multi Invest Equity Plus OP .....	80064
F.A.M. Fund .....	80019	Nova Première S.A. ....	80053
F.A.M. Personal Fund .....	80018	Nova Troisième S.A. ....	80060
Farad International S.A. ....	80019	Posal S.A. ....	80018
Fragrana S.A. ....	80023	Segemil S.A. ....	80064
Fund Administration Services & Technolo- gy Network Luxembourg .....	80047	Sogedel .....	80021
GTA 2 S. à r. l. ....	80064	Sogex S.A. ....	80022
Henderson Horizon Fund .....	80020	Venezia Finance S.A. ....	80022
Interportfolio II .....	80020		

**Posal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 34.954.

Les actionnaires n'ayant pas déposés les titres au siège social pour l'Assemblée Générale du 6 juin 2007, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 30 août 2007 à 16.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007083035/755/22.

---

**Montana (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 30.309.

L'Assemblée Générale Ordinaire n'ayant pu se tenir à la date statutaire, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 28 août 2007 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007083045/755/20.

---

**F.A.M. Personal Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 72.628.

Le rapport annuel n'ayant pas été disponible pour l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 15 janvier 2007, le président a décidé de reporter la réunion à une date ultérieure. Messieurs les actionnaires sont donc convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui aura lieu le lundi 27 août 2007 à 10.30 heures, au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2006.

2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 30 septembre 2006.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007083634/755/25.

---

**Farad International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 80.587.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 7 septembre 2007 à 14.00 heures au 15, côte d'Eich à Luxembourg, auprès de l'étude du Notaire Joseph Elvinger, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de EUR 500.000,- à EUR 512.500,- par émission d'actions ordinaires par versement en numéraire.
2. Adaptation de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital intervenue.
3. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007083050/6218/16.

---

**F.A.M. Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 72.491.

Le rapport annuel n'ayant pas été disponible pour l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 15 janvier 2007, le président a décidé de reporter la réunion à une date ultérieure. Messieurs les actionnaires sont donc convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui aura lieu le lundi 27 août 2007 à 10.00 heures, au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2006.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 30 septembre 2006.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007083636/755/25.

---

**Interportfolio II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 49.512.

Nous vous prions les Actionnaires de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

(ci-après dénommée l'«Assemblée») de INTERPORTFOLIO II (ci-après dénommée la «Société»), qui se tiendra au siège social de la Société, le lundi 3 septembre 2007 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 mai 2007.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mai 2007.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice clos au 31 mai 2007.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, Luxembourg où des formulaires de procuration sont disponibles.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007083635/755/24.

**Henderson Horizon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 22.847.

**An EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders of the Company will be held at 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg at 10.00 a.m. on 27 August 2007, for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. To change the registered office of the Company to the municipality of Hesperange and consequent amendment of article 4 of the articles of incorporation.
2. To clarify the powers of the board of directors of the Company to close or merge subclasses of Shares and consequent amendment of article 5 of the articles of incorporation.
3. To allow the board of directors of the Company to issue or cancel shares by dividing or multiplying the net asset value of such shares by 10 or a multiple thereof and consequent amendment of article 5 of the articles of incorporation.
4. To allow the board of directors of the Company to temporarily close the Company's Funds to new subscriptions or to conversions into such Funds and consequent amendment of article 8 of the articles of incorporation.
5. To allow the convening of special meetings of shareholders of any Fund or subclass of shares and consequent amendment of article 10 of the articles of incorporation.
6. To introduce the possibility for the board of directors of the Company to allow for shareholder meetings to be held by video conference and for shareholder votes via ballot papers and consequent amendment of article 11 of the articles of incorporation.
7. To clarify the provisions of the board of directors proceedings by stating that shareholder meetings may be presided over by any person who does not need to be a director and consequent amendment of article 14 of the articles of incorporation.
8. To clarify the provisions on the Company's investment policy by stating that the Funds will not, generally, invest more than 10% of their net assets into units of UCITS or other UCIs unless provided for otherwise in the Company's prospectus and consequent amendment of article 16 of the articles of incorporation.
9. To add precision to the provisions on conflicts of interest of the directors by stating that directors need no longer disclose their personal interest or abstain from voting if the transaction concerned is concluded in the ordinary course of business of the Company and on market terms and consequent amendment of article 17 of the articles of incorporation.

10. To allow the board of directors to calculate the net asset value per share to two or more decimal places and consequent amendment to article 23 of the articles of incorporation.
11. To rectify the provisions on the assets and liabilities of the Company by moving the provision on preliminary expenses from Article 23.A.f) to Article 23.B.e) and consequent renumbering of the relevant sections of article 23 of the articles of incorporation.
12. To change the threshold below which the directors can close down the Company or a Fund increasing it from \$5 million to \$25 million and to clarify the provisions and procedures on the termination of Funds by compulsory redemption of the shares and on the merger and de-merger of Funds and consequent amendment of article 28 of the articles of incorporation.
13. Miscellaneous amendments to adopt the same terminology throughout the articles of incorporation and to clarify certain existing provisions and consequent amendment of articles 5, 6, 8, 9 11, 14, 16, 17, 19 and 21 to 29 of the articles of incorporation.
14. To transact any other business.
15. That the effective date of the changes be 1 December 2007, except for item 3 which shall be effective immediately.

The resolutions shall be passed by a majority of two-thirds of the shares represented and voting and the minimum quorum of presence shall be no less than one-half of the Shares in issue.

Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, 33, rue de Gasperich, Howald/Hesperange, L-2085 Luxembourg to arrive no later than 5.00 p.m. CET on 26 August 2007. Proxy forms will be sent to registered Shareholders and can also be obtained from BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES in Luxembourg.

Luxembourg, 8 August 2007.

Référence de publication: 2007083658/755/55.

---

**Atayo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.966.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 août 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2007.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007083659/1023/16.

---

**Sogedel, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.571.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 20 août 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels des 30 juin 2003, 30 juin 2004, 30 juin 2005 et 30 juin 2006 et affectation des résultats,
- Délibération et décision à prendre quant à la poursuite éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007078695/755/22.

---

**Sogex S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.525.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 20 août 2007 à 14.00 heures au siège social avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels des 30 juin 2004, 30 juin 2005 et au 30 juin 2006 et affectation des résultats,
- Délibération et décision à prendre quant à la poursuite éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007078696/755/21.

---

**Konnick Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 32.270.

---

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du 16 août 2007 à 10.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2006;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007078965/18.

---

**Venezia Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.290.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,**

qui aura lieu le 16 août 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2007, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2007.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007079534/1023/17.

---

**European Diversified Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.506.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of EUROPEAN DIVERSIFIED BOND FUND that was due to be held on September 29, 2006 will be held extraordinarily at the company's registered office, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *August 16, 2007* at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at May 31, 2006
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2007079535/584/22.

---

**Fragrana S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.973.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,**

qui aura lieu le *16 août 2007* à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2007.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007079537/1023/16.

---

**Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 130.059.

**STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of July.

Before us, M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

MORGAN STANLEY INFRASTRUCTURE GP Ltd, having its registered office at P.O. Box 309 GT, Ugland House, Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by M<sup>e</sup> Stéphanie Ancien, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg;

by virtue of a proxy given on 23rd July 2007.

The proxy, initialled by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société anonyme which he declared organized as follows:

**Art. 1. Denomination.** There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable- fonds d'investissement spécialisé under the name of MORGAN STANLEY INFRASTRUCTURE PARTNERS LUXEMBOURG FEEDER, SICAV-FIS (the «Company»).

**Art. 2. Duration.** The Company is established for a limited duration of twenty-five years. The Company may however be dissolved at any time by a resolution of the shareholders as provided for by law.

If at any time the capital of the Company falls below two thirds of the minimum capital required by Luxembourg law, the board of directors (the «Board») must submit the question of dissolution of the Company to a general meeting of shareholders acting, without quorum requirements, by a simple majority decision of the Shares present or represented at such meeting.

If at any time the capital of the Company is less than one quarter of the minimum capital required by Luxembourg law, the Board must submit the question of dissolution of the Company to a general meeting of shareholders, acting without quorum requirements and a decision to dissolve the Company may be taken by the shareholders owning one quarter of the Shares represented at such meeting.

**Art. 3. Object.** The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in all permitted assets such as referred to by the Law dated 13 February 2007 regarding specialised investment funds or any legislative replacements and amendment thereof (the «2007 Law») with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2007 Law.

In a general fashion, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that events of force majeure have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5. Share capital - Shares - Classes of shares.** The capital of the Company shall be represented by shares of no par value (the «Shares») and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in article 24 hereof.

The minimum capital of the Company of the equivalent of EUR 1,250,000.- must be reached within twelve months of the registration of the Company in Luxembourg as an undertaking for collective investment.

The Board is authorised without limitation to allot and issue fully paid Shares and, as far as Registered Shares (as defined below) are concerned, fractions thereof, at any time in accordance with article 25 hereof, based on the net asset value (the «Net Asset Value») per Share determined in accordance with article 24 hereof without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the Shares to be issued. The Board may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for such Shares, however always remaining within the restrictions imposed by law.

Such Shares may, as the Board shall determine, be of different classes (which may, as the Board shall determine, be denominated in different currencies) which may differ, inter alia, with respect to their charging structure, dividend policies, hedging policies, investment minima or other specific features and which may be expressed in different currencies, as the Board may decide to issue (the «Class»). The Board may decide if and from what date Shares of any such Class shall be offered for sale, those Shares to be issued on the terms and conditions as shall be decided by the Board. Within each Class, the Board may further decide to issue different series of Shares (a «Series»), namely for performance fee equalisation purposes.

Any references in these Articles of Incorporation to Shares shall, if appropriate, be construed as including a reference to Classes and Series.

**Art. 6. Registered shares - Bearer shares.** The Board may decide to issue Shares in registered form (the «Registered Shares») and/or bearer form (the «Bearer Shares»).

In respect of Bearer Shares, certificates will be in such denominations, as the directors shall decide. If a bearer shareholder requests the exchange of his certificates for certificates in other denominations or the conversion into Registered Shares (or vice versa), no cost will be charged to him. No charge may be made on the issue of a certificate for the balance of a shareholding following a transfer, redemption or conversion of Shares. Share certificates shall be signed by two directors or by one director and an official duly authorised by the Board for such purpose. Signatures of the directors may be either manual, or printed, or by facsimile. The signature of the authorised official shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board may from time to time determine. Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the price, as set forth in Article 24 hereof. The subscriber will, upon acceptance of the subscription and receipt of the subscription price, receive title to the Shares purchased by him and will in the case of Bearer Shares or if specifically requested in relation to Registered Shares, without undue delay, obtain delivery of share certificates in registered or bearer form.

Payments of dividends will be made to shareholders, in respect of Registered Shares, at their mandated addresses in the register of shareholders and, in respect of Bearer Shares, if any, upon presentation of the relevant dividend coupons to the agent or agents appointed by the Company for such purpose.

All issued Shares of the Company other than Bearer Shares shall be registered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such register shall contain the name of each holder of Registered Shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company and the number and Class of Shares held by him. Every transfer of a Share other than Bearer Share shall be entered in the register of shareholders without payment of any fee and no fee shall be charged by the Company for registering any other document relating to or affecting the title to any Share. Transfer of Bearer Shares shall be effected by delivery of the relevant Bearer Share certificates. Transfer of Registered Shares shall be effected by inscription of the transfer to be made by the Company upon delivery of the certificate or certificates, if any, representing such Shares, to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the register of shareholders free of charge. In the event of joint holders of Shares, only one address will be inserted and any notices will be sent to that address only.

In the event that such shareholder does not provide such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time. If a conversion or a payment made by any subscriber results in the issue of a Share fraction, such fraction (up to a number of decimal places as may be decided by the Board) shall be entered into the register of shareholders. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend. In the case of Bearer Shares and in the case of Registered

Shares dealt through a clearing system, only full Shares will be issued.

**Art. 7. Lost and damaged certificates.** If any holder of individual Bearer Share certificates can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate Share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void. The Company may, at its election, charge the holder of Individual Bearer Share certificates any exceptional out-of-pocket expenses incurred in connection with the issuance of a duplicate or a new Share certificate in substitution for a mislaid, mutilated, or destroyed Share certificate.

No redemption request in respect of lost individual Share certificates will be accepted.

**Art. 8. Restrictions on shareholding.** Shares shall only be issued to well-informed investors according to the 2007 Law, upon verification of such status and upon acceptance of the subscription by the Company. Every Shareholder must provide the Company with the confirmation and/or, as the case may be, proof of its status as a well-informed investor within the meaning of the 2007 Law.

Without prejudice to the above, the Board shall have power to impose such restrictions as it, in its discretion, may think necessary for the purpose of ensuring that no Shares in the Company are acquired or held by or on behalf of any person, firm or corporate entity, determined in the sole discretion of the Board as being not entitled to subscribe for or hold Shares in the Company or, as the case may be, in a specific Class of Shares, (i) if the Shareholder ceases to be or is found not to be a non-US well-informed Investor (an «Eligible Investor»), or, more generally, in the reasonable judgment of the Board, there is a material risk to the Company that the continued participation of a Shareholder in the Company

would create or increase a material tax, regulatory or other burden on the Company or (ii) in the reasonable judgment of the Board, there is a material risk to the Company that the continued participation of a Shareholder in the Company would cause the Company to be in breach of any of its obligations, in particular towards the investment funds in which the Company invests or other alternative or parallel investment structures.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any «U.S. Person», as defined hereafter. For such purposes, the Company may:

(a) decline to issue any Share where it appears to it that such issue would or might result in such Share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding Shares in the Company,

(b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not the beneficial ownership of Shares rests in a person who is precluded from holding Shares in the Company, and

(c) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding Shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial or registered owner of Shares, compulsorily redeem from any such shareholder all Shares held by such shareholder in the following manner:

(1) the Company shall serve a notice (hereinafter referred to as the «Redemption Notice») upon the shareholder holding such Shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the Shares to be redeemed, specifying the Shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such Shares, and the place at which the Redemption Price (as defined below) in respect of such Shares is payable. Any such Redemption Notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known or appearing in the register of shareholders. Immediately after the close of business on the date specified in the Redemption Notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the Shares previously held by him shall be cancelled. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Share certificate or certificates (if issued) representing the Shares specified in the Redemption Notice;

(2) the price at which the Shares specified in any Redemption Notice shall be redeemed shall be determined in accordance with article 22 hereof (hereinafter referred to as the «Redemption Price»);

(3) payment of the Redemption Price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the relevant currency and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to such person but only, if a Share certificate shall have been issued, upon surrender of the Share certificate or certificates representing the Shares specified in such notice. Upon deposit of the monies corresponding to the Redemption Price as aforesaid no person specified in such Redemption Notice shall have any further interest or claim in such Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without any interest being due) from such bank as aforesaid;

(4) the exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

(d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding Shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company. Whenever used in these Articles of Incorporation, the term «U.S. Person» shall mean U.S. persons (as defined under United States federal securities, commodities and tax laws) or persons who are resident in the United States at the time the Shares are offered or sold.

**Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders regardless of the Class of Shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 10. General meetings.** The annual general meeting of shareholders of the Company is held at 2.00 p.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company in Luxembourg on the third Wednesday of June in every year. If such day is not a Business Day (as defined in the Offering Memorandum), the general meeting takes place on the following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the discretion of the Board, exceptional circumstances so require.

An extraordinary general meeting must be held if shareholders representing 10% of the capital of the Company so request by a written application indicating the agenda. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board in the respective convening notices of such meetings. Shareholders participating in a shareholders' meeting by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be transmitted on a continuous basis.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers expressed in the English language.

Any ballot paper shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each Class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper shall be received by the Company no later than on the Business Day immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper shall be deemed to have been received:

- if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or
- if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

**Art. 11. Quorum and votes.** Unless otherwise provided herein, the notice, quorum and majority requirements provided for by law shall govern the convening for and conduct of the general meetings of shareholders.

Each whole Share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles of Incorporation. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer.

Except as otherwise required by law or as otherwise required herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

The Board may determine such other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 12. Convening notice.** Shareholders shall be convened by the Board pursuant to a convening notice setting forth the agenda, in accordance with the provisions of Luxembourg law. In addition, publications may be made in such other newspapers as the Board may decide in its discretion.

**Art. 13. Directors.** The Company shall be managed by a Board which shall be composed of not less than three persons. Members of the Board need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

The holders of MS Shares (as defined in the Offering Memorandum) shall propose the candidates for the position of directors of the Company to the general meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, amongst the candidates proposed by the holders of MS Shares, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders at which time the procedure outlined above for appointing Directors must be followed.

**Art. 14. Proceedings of directors.** The Board shall choose from among its members a chairperson, and may choose from among its members one or more vice-chairpersons. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairperson shall preside at all meetings of shareholders and at the Board, but failing a chairperson or in his absence the shareholders or the Board may appoint any person as chairperson pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, electronic mail or telefax of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, electronic mail or telefax another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing or by cable, electronic mail or telefax.

The internal regulation of the Company may provide that the directors participating in a Board meeting by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board shall deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present (which may be by way of a telephone conference call or video conference call) or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The chairperson of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions of the Board may also be passed in the form of a circular resolution in identical terms which may be signed on one or more counterparts by all the directors.

The Board may from time to time appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given them by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board, acting under the supervision of the Board. The Board may also delegate certain of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the Board or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are directors of the Company and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are directors of the Company.

**Art. 15. Minutes of Board meetings.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairperson pro tempore who presided over such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairperson, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 16. Determination of investment objectives and policies of the company.** The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board.

The Board shall, without limiting the generality of the foregoing, have the power to determine the corporate and investment policy on the principle of spreading of risks, subject to such investment restrictions set forth in the Offering Memorandum by the Board and in compliance with the 2007 Law and the applicable regulations.

**Art. 17. Directors' interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next following meeting of shareholders.

The preceding provisions do not apply if the decisions of the Board concern the current operations of the Company entered into under normal conditions.

**Art. 18. Confidentiality.** The members of the Board as well as any other person attending the meetings of the Board, must not divulge, even after termination of their position, the information they possess on the Company and the divulging of which could cause harm to the interests of the Company, except in cases in which such a divulging is required or admitted by a legal or regulatory provision applicable to the Company or if it is in the public interest.

**Art. 19. Indemnity.** The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified. Such person shall be so indemnified in all circumstances, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action,

suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 20. Administration.** The Company will be bound by the joint signatures of any two directors or by the signature of any director or officer to whom authority has been delegated by the Board.

**Art. 21. Auditor.** The general meeting of shareholders shall appoint an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) who shall carry out the duties prescribed by article 55 of the 2007 Law.

**Art. 22. Redemption, transfer and conversion of shares.** As is more specifically prescribed herein below the Company has the power to redeem its own Shares at any time (as further described in the Offering Memorandum) within the sole limitations set forth by law, these Articles of Incorporation and in the Offering Memorandum.

Shares may not be redeemed at the option of the Shareholders.

The Board may effect automatic redemptions of Shares under the conditions and limits and at the price detailed in the Offering Memorandum.

Shares may only be transferred, pledged or assigned to Eligible Investors and under the conditions and limits detailed in the Offering Memorandum.

The Board may effect automatic conversions between Classes of Shares under the conditions and limits detailed in the Offering Memorandum.

**Art. 23. Valuation and Suspension of valuation.** The Net Asset Value of Shares issued by the Company shall be determined with respect to the Shares relating to each Class by the Company from time to time as the Board may decide (every such day or time for determination thereof being a «Valuation Day»).

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value:

(a) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;

(b) during any breakdown in the means of information normally employed in determining the price or value of any of the investments;

(c) when, for any other reason, the prices of any investments owned by the Company cannot be promptly or accurately ascertained.

**Art. 24. Determination of net asset value.** The Net Asset Value shall be expressed in the relevant currency, as a per Share figure. Each Class of Shares participates in the Company according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class on a given Valuation Day adjusted by the liabilities relating to that Class on that Valuation Day represents the total Net Asset Value attributable to that Class on that Valuation Day. The Net Asset Value per Share of that Class on a Valuation Day equals the total Net Asset Value of that Class on that Valuation Day divided by the total number of Shares of that Class then outstanding on that Valuation Day. The same principles will apply, if applicable, as to the calculation of the Net Asset Value of a Series of Shares.

The value of the assets of the Company shall be determined at their fair value estimated in good faith as further described in the Offering Memorandum.

**Art. 25. Subscription price.** Whenever the Company shall offer Shares for subscription, the price per Share at which such Shares shall be offered and sold shall be based, except during the initial offering period, on the applicable Net Asset Value per Share of the relevant Class plus any additional costs and adjustments as further detailed in the Offering Memorandum.

The price so determined shall be payable within a period as determined by the directors.

**Art. 26. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the 1 January of each year and shall terminate on the 31 December of the same year.

The accounts of the Company shall be expressed in USD. Where there shall be different Classes as provided for in article 5 hereof, and if the accounts within such Classes are maintained in different currencies, such accounts shall be converted into USD and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company.

The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the directors' report and the notice of the annual general meeting will be sent to registered shareholders 8 days prior to each annual general meeting and made available not less than 15 days prior to each annual general meeting.

**Art. 27. Distribution of income.** Dividends may include an allocation from a dividend equalisation account which, in such event, will be credited upon issue of Shares to such dividend equalisation account and upon redemption of Shares, the amount attributable to such Share will be debited to an accrued income account.

Interim dividends may, at the discretion of the Board, be declared subject to such further conditions as set forth by law, and be paid out on the Shares out of the income upon decision of the Board.

The dividends declared will normally be paid in the currency in which the relevant Class is expressed or in such other currencies as selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend monies into the currency of their payment. Stock dividends may be declared.

**Art. 28. Distribution upon liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares in proportion of their holding of Shares.

Moneys available for distribution to shareholders in the course of the liquidation that are not claimed by shareholders will at the close of liquidation be deposited at the CAISSE DE CONSIGNATION in Luxembourg pursuant to article 50 of the 2007 Law, where during 30 years they will be held at the disposal of the shareholders entitled thereto.

**Art. 29. Amendment of articles of incorporation.** These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 30. General.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the 2007 Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company have been drawn up by the appearing party. This party has subscribed and entirely paid-up in cash the amount of forty-five thousand US Dollars (USD 45,000.-) representing forty-five (45) MS shares with a par value of one thousand US dollars (USD 1,000.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the 1915 Law have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind, borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately seven thousand euro.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2007. The annual General Meeting of Shareholders shall be held for the first time in 2008.

#### *Extraordinary General Meeting*

The above-named person representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convoked, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of directors at four (4) and further resolved to elect the following in their respective capacity as a director of the Company until the annual general meeting of shareholders to be held in 2013:

- Mr Jeffrey D. Hahn, director, born on 23 May 1957 in New York, NY, United State, having his professional address at 1595 Broadway, New York, NY, United States;

- Mr Pierre Metzler, director, born on 28 December 1969 in Luxembourg-City, having his professional address at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Dr Markus C. Hottenrott, director, born on 11 November 1970 in Heidelberg, Germany, having his professional address at 53 South Lodge, Circus Road, London, NW8 9ET, United Kingdom;

- Mr Ron Lepin, born on 24 September 1965 in Kamloops, Canada, having his address at 66 Howland Avenue, Toronto, Ontario, M5R 3B3 Canada.

2. The registered office shall be at 6, route de Trèves, L - 2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3. KPMG AUDIT, a company having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 103.590), is appointed as independent auditor of the Company. The term of office of the independent auditor shall end at the date of the annual general meeting to be held in 2007.

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

MORGAN STANLEY INFRASTRUCTURE GP Ltd, ayant son siège social à P.O. Box 309 GT, Ugland House, Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par M<sup>e</sup> Stéphanie Ancien, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2007.

La procuration, signée par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, agissant en sa qualité susdite, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, sous la dénomination de MORGAN STANLEY INFRASTRUCTURE PARTNERS LUXEMBOURG FEEDER, SICAV-FIS (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée limitée à vingt-cinq ans. Elle peut être cependant dissoute à tout moment par décision des actionnaires, conformément à la loi.

Si, à tout moment, le capital de la Société descend en dessous des deux tiers du capital social minimum requis par la loi luxembourgeoise, le conseil d'administration (le «Conseil») doit soumettre la question de la dissolution de la Société à une assemblée générale des actionnaires délibérant sans condition de quorum et décidant à la majorité simple des Actions présentes ou représentées à l'assemblée. Si, à tout moment, le capital de la Société est inférieur à un quart du capital minimum requis par la loi luxembourgeoise, le Conseil doit soumettre la question de la dissolution de la Société à une assemblée générale des actionnaires, délibérant sans conditions de quorum et la décision de dissoudre la Société peut être prise par les actionnaires détenant un quart des Actions représentées à l'assemblée.

**Art. 3. Objet.** L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose dans tous les avoirs autorisés, tels que mentionnés dans la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, ou toute loi la remplaçant ou la modifiant (la «Loi de 2007»), dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la Loi de 2007.

D'une manière générale, la Société pourra prêter assistance (au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou de valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient (que ce soit de manière verticale ou horizontale), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du Conseil, des succursales ou bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le Conseil estimerait que des événements de force majeure, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital social - Actions - Classes d'actions.** Le capital social de la Société sera représenté par des actions sans mention de valeur nominale (les «Actions») et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société tel que défini à l'article 24 des présents Statuts.

Le capital minimum de la Société d'un équivalent de 1.250.000,- EUR doit être atteint dans les douze mois suivant l'agrément de la Société au Luxembourg en tant qu'organisme de placement collectif.

Le Conseil est autorisé à attribuer et à émettre, sans restriction, des actions entièrement libérées et, en ce qui concerne les Actions Nominatives (telles que définies ci-dessous) des fractions de celles-ci, à tout moment, conformément à l'article 25 des présents Statuts, à un prix basé sur la valeur nette d'inventaire (la «Valeur Nette d'Inventaire») par Action déterminé conformément à l'article 24 des présents Statuts, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux Actions à émettre. Le Conseil peut déléguer à tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société dûment autorisés ou à toute personne dûment autorisée, la charge d'accepter des souscriptions et de faire et recevoir des paiements pour de telles Actions, en restant toutefois dans les limites imposées par la loi. Ces Actions peuvent, au choix du Conseil, être de classes différentes (lesquelles peuvent, au choix du Conseil, être libellées en des devises différentes) qui peuvent, entre autres, être différentes en fonction de leur structure de frais, politique de paiement de dividendes, politique de couverture, minima d'investissement ou d'autres caractéristiques spécifiques et qui peuvent être exprimées dans différentes devises selon ce que le Conseil décide d'émettre (une «Classe»). Le Conseil peut décider si et à partir de quand des Actions de ces Classes seront offertes, ces Actions devant être émises selon les conditions

déterminées par le Conseil. Par ailleurs, dans chaque classe, le Conseil peut décider d'émettre de différentes séries d'Actions (les «Séries»), notamment pour les besoins d'égalisation de la commission de performance. Toute référence dans ces Statuts aux Actions sera, si appropriée, interprétée comme incluant la référence à des Classes et des Séries.

**Art. 6. Actions nominatives - Actions au porteur.** Le Conseil peut décider d'émettre des actions sous forme nominative (les «Actions Nominatives») et/ou au porteur (les «Actions au Porteur»).

Pour les Actions au Porteur, des certificats seront émis en des dénominations telles que déterminées par les administrateurs. Si l'actionnaire au Porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats d'une dénomination différente, ou leur conversion en Actions Nominatives (ou vice versa), cela se fera sans frais pour lui. Aucun frais ne pourront être imposés pour l'émission d'un certificat constatant le solde des actions détenues à la suite d'un transfert, rachat ou conversion d'Actions. Les certificats d'Actions seront signés par deux administrateurs ou par un administrateur et par un fondé de pouvoir dûment autorisé à cet effet par le Conseil. Les signatures des administrateurs peuvent être manuscrites, imprimées ou par facsimilé. La signature du fondé de pouvoir autorisé à cet effet sera manuscrite. La Société pourra émettre des certificats d'Actions provisoires dans les formes déterminées de temps à autre par le Conseil.

Les Actions ne seront émises qu'après l'acceptation de la souscription et sous réserve du paiement du prix conformément à l'article 24 des présents Statuts. Le souscripteur aura droit, après l'acceptation de la souscription et la réception du prix de souscription, aux Actions achetées par lui et recevra, dans le cas d'Actions au Porteur ou si spécifiquement demandé en relation avec des Actions Nominatives, sans retard indu, livraison de certificats d'Actions sous forme nominative ou au porteur. Le paiement de dividendes se fera aux actionnaires, pour les Actions Nominatives, à l'adresse inscrite dans le registre des actionnaires et, pour les Actions au Porteur, s'il y en a, sur présentation des coupons de dividende appropriés à l'agent ou aux agents désignés par la Société à cet effet.

Toutes les Actions émises par la Société autres que celles au Porteur seront inscrites dans le registre des actionnaires, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société à cet effet, et l'inscription indiquera le nom de chaque propriétaire d'Actions Nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il l'aura indiqué à la Société, ainsi que le nombre et la Classe des Actions détenues par lui. Tout transfert d'une Action autre qu'au Porteur sera inscrit dans le registre des actionnaires, sans frais, et la Société ne prendra aucun frais pour l'inscription de tout autre document ayant trait à ou affectant la propriété d'une Action. Le transfert d'Actions au Porteur se fera au moyen de la délivrance de certificats d'Action au Porteur y correspondant. Le transfert d'Actions Nominatives se fera au moyen d'une inscription, par la Société, du transfert à effectuer, suite à la remise à la Société du ou des certificats, s'il y en a, représentant ces Actions, avec tous autres documents de transfert jugés probants par la Société.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations émanant de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite gratuitement dans le registre des actionnaires. En cas de copropriété d'actions, une adresse seulement sera insérée et toutes les communications seront envoyées seulement à cette adresse.

Au cas où un tel actionnaire ne fournit pas une telle adresse, la Société pourra permettre qu'il en soit fait mention dans le registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse déterminée de temps à autre par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société. L'actionnaire pourra à tout moment faire modifier son adresse inscrite au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse que la Société pourra déterminer de temps à autre.

Si une conversion ou un paiement effectué par un souscripteur a pour résultat l'émission d'une fraction d'Action, cette fraction (jusqu'à un nombre de décimales décidées par le Conseil) sera inscrite au registre des actionnaires. Elle ne conférera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à une fraction correspondante du dividende. Dans le cas des Actions au Porteur et des Actions Nominatives échangées au moyen d'un système de règlement, seuls seront émis des certificats attestant un nombre entier d'actions.

**Art. 7. Certificats perdus et endommagés.** Lorsque le détenteur d'un certificat d'Action au Porteur peut prouver de façon satisfaisante à la Société que son certificat d'Action a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut, à sa demande, être émis aux conditions et garanties que la Société déterminera. A partir de l'émission d'un nouveau certificat d'Action, lequel portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'origine à la place duquel le nouveau certificat a été émis deviendra sans valeur.

La Société peut, à son gré, faire payer au détenteur d'un certificat d'Action au Porteur tous frais non-remboursés encourus lors de l'émission d'un duplicata ou d'un nouveau certificat en remplacement d'un certificat égaré, endommagé ou détruit.

Aucune demande de rachat relative à des certificats d'actions perdus ne sera acceptée.

**Art. 8. Restrictions en matière d'actionariat.** Les Actions ne peuvent être émises qu'au profit d'investisseurs avertis au sens de la loi de 2007 sur vérification de leur statut et acceptation de leur souscription par la Société.

Tout actionnaire doit fournir à la Société la confirmation et/ou, si tel est le cas, la preuve de son statut d'investisseur averti au sens de la loi de 2007.

Sans préjudice de ce qui précède, le Conseil aura le pouvoir d'édicter des restrictions qu'il jugera utiles, en vue d'assurer qu'aucune Action de la Société ne sera acquise ou détenue par ou pour compte de toute personne, entreprise ou société,

déterminée à la seule discrétion du Conseil comme n'étant pas autorisée à souscrire ou à détenir des Actions de la Société ou, comme tel peut être le cas, dans une Classe d'Actions spécifique, (i) si l'actionnaire cesse d'être ou n'est pas un investisseur averti non-US (un «Investisseur Eligible»), ou de manière plus large, si dans l'opinion raisonnable du Conseil, il existe un risque significatif pour la Société que la participation continue de l'actionnaire dans la Société soit de nature à créer ou imposer à la Société une taxe, une réglementation ou toute autre obligation supplémentaire ou si (ii) dans l'opinion raisonnable du Conseil, il existe un risque significatif pour la Société que la participation continue de l'actionnaire dans la Société entraîne la violation par la Société de l'une de ses obligations, notamment à l'égard des fonds d'investissement dans lesquels la Société investit ou envers toute autre structure d'investissement similaire.

Plus spécifiquement, la Société pourra restreindre ou empêcher la propriété d'Actions de la Société par toute personne, entreprise ou société, et sans limitation par toute «Personne des États-Unis d'Amérique», tel que défini ci-après. A cet effet, la Société peut:

(a) refuser d'émettre des Actions lorsqu'il apparaît que cette émission aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété directe ou le bénéfice économique de ces Actions à une personne qui n'est pas autorisée à être actionnaire de la Société;

(b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au registre des actionnaires, de lui fournir tout renseignement, appuyé d'une déclaration sous serment, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces Actions appartiennent ou non en propriété effective à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire dans la Société; et

(c) procéder au rachat forcé de toutes les Actions détenues par un tel actionnaire s'il apparaît qu'une personne déchu du droit d'être actionnaire de la Société, conformément à cet article, est, soit seule, soit avec d'autres personnes, propriétaire effectif ou titulaire inscrit au registre des actionnaires de la Société. Dans ce cas, la procédure suivante sera d'application:

(1) la Société enverra un avis (appelé ci-après «l'Avis de Rachat») à l'actionnaire possédant de telles Actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter, lequel spécifiera les Actions à racheter selon ce qui est dit ci-dessus, le prix à payer pour ces Actions et l'endroit où ce Prix de Rachat (tel que défini ci-dessous) sera payable. Un tel Avis de Rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou celle inscrite dans le registre des actionnaires. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être actionnaire et les Actions qu'il détenait auparavant seront annulées. L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre sans délai à la Société le ou les certificats (s'il en a été émis), représentant les Actions spécifiées dans l'Avis de Rachat.

(2) le prix auquel les Actions spécifiées dans un Avis de Rachat seront rachetées sera déterminé conformément à l'article 21 des présents Statuts (ci-après le «Prix de Rachat»).

(3) le paiement du Prix de Rachat sera effectué à l'actionnaire qui apparaît en être le propriétaire dans la devise concernée et sera déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'Avis de Rachat) aux fins de paiement à cette personne, mais seulement, si un certificat d'Actions y relatif a été émis, contre remise du ou des certificats d'actions, représentant les Actions indiquées dans l'Avis de Rachat. Dès le paiement du Prix de Rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les actions ou l'une d'entre elles mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des Actions de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt) étant dû par la banque tel que dit précédemment;

(4) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne, ou que la vraie détention d'une Action était autre qu'il n'y paraissait à la Société à la date de tout Avis de Rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi; et

(d) refuser, lors de toute assemblée des actionnaires de la Société, le droit de vote à toute personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société.

Lorsque utilisé dans les présents Statuts, le terme «Personne des États-Unis d'Amérique» signifiera personnes des États-Unis d'Amérique (tel que défini dans les lois fédérales américaines relatives aux titres, matières premières ou lois fiscales), ou personnes qui résident aux États-Unis au moment où les Actions sont émises ou vendues.

**Art. 9. Pouvoir de l'assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les résolutions prises à une telle assemblée lieront tous les actionnaires de la Société, peu importe la Classe d'Action qu'ils détiennent.

Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10. Assemblées générales.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société, le troisième mercredi du mois de juin chaque année à 14.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable (tel que défini dans le Document d'Offre), l'assemblée générale se tiendra le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger à la discrétion du Conseil, si des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Une assemblée générale extraordinaire doit être tenue si les actionnaires représentant 10% du capital de la Société le requièrent par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés par le Conseil dans les avis de convocation y relatifs.

Les actionnaires qui participent aux assemblées par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification sont à considérer comme présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens de télécommunication doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée et les délibérations doivent être retransmises de façon continue.

Les actionnaires sont autorisés de voter par formulaires rédigés en langue anglaise.

Les formulaires doivent être délivrés en mains propres avec l'accusé de réception, par une lettre recommandée, par un service de courrier spécial utilisant une entreprise de livraison de courrier reconnue au niveau international au siège social de la Société ou par télécopie au numéro de télécopie du siège social de la Société.

Les formulaires qui ne comportent pas les mentions ou indications suivantes sont à considérer comme nuls et ne peuvent pas être pris en compte pour le calcul du quorum:

- la dénomination et le siège social de l'actionnaire concerné;
- le nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et si applicable, le nombre d'actions de chaque Classe détenues par l'actionnaire en question dans le capital social de la Société;
- l'ordre du jour de l'assemblée générale;
- l'indication par l'actionnaire concerné, par rapport à chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions avec lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- le nom, le titre et la signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Les formulaires doivent être reçus par la Société au plus tard le Jour Ouvrable précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Les formulaires reçus par la Société après ledit délai ne seront pas pris en compte pour le calcul du quorum. Le formulaire est considéré comme reçu:

- s'il est délivré en mains propres avec accusé de réception, par une lettre recommandée ou par un service de courrier spécial utilisant une entreprise de livraison de courrier reconnue au niveau international au moment de la livraison; ou
- s'il est délivré par télécopie, à l'heure enregistrée sur l'accusé de transmission ensemble avec le numéro de l'appareil télécopie recevant le formulaire.

**Art. 11. Quorum et Vote.** Sauf stipulation contraire dans ces Statuts, l'avis, le quorum et les critères de majorité sont énoncés par la loi qui doit gouverner la convocation et la conduite générale des assemblées générales d'actionnaires.

Chaque Action entière donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire. Une société peut donner une procuration sous la signature d'un de ses fondés de pouvoir dûment autorisés.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et par les présents Statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés prenant part au vote.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12. Avis de convocation.** Les actionnaires doivent être convoqués par le Conseil par avis de convocation énonçant l'ordre du jour, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise. Des publications complémentaires peuvent être faites dans tels autres quotidiens que le Conseil décidera discrétionnairement.

**Art. 13. Administrateurs.** La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période ne dépassant pas 6 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et auront accepté leur mandat; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Les détenteurs d'Actions MS (telles que définies dans le Document d'Offre) proposeront des candidats au poste d'administrateurs de la Société à l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant par suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix, parmi les candidats proposés par les détenteurs d'Actions MS, un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, durant laquelle la procédure décrite ci-dessus devra être suivie.

**Art. 14. Délibération des administrateurs.** Le Conseil pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil se réunira sur convocation de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil. Cependant au cas où aucun président n'a été désigné ou en son absence, l'assemblée générale des actionnaires ou le Conseil désignera à la

majorité des actionnaires ou administrateurs présents à la réunion en question une autre personne pour assumer temporairement la présidence.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt quatre heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation de l'assentiment écrit ou par câble ou message télécopié ou électronique de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil. Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit, par câble ou message télécopié ou électronique un autre administrateur comme son mandataire. Le Conseil peut également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié ou électronique. Le règlement intérieur de la Société peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens de télécommunication doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et les délibérations de la réunion doivent être retransmises de façon continue.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil.

Le Conseil devra délibérer et agir valablement que si au moins une majorité des administrateurs est présente (ceci peut être par téléphone ou visioconférence) ou représentée lors d'une réunion du Conseil. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Les décisions du Conseil peuvent également être prises par résolution circulaire en termes identiques, signée sur un ou plusieurs documents par tous les administrateurs. Le Conseil pourra nommer de temps à autre des fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire, éventuellement des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres fondés de pouvoir jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être des administrateurs ou actionnaires de la Société. A moins que ces Statuts n'en décident autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur auront été attribués par le Conseil.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des personnes physiques ou morales, qui n'ont pas besoin d'être des administrateurs, agissant sous la supervision du Conseil. Le Conseil peut également faire délégation de certains de ses pouvoirs de décision et de pouvoir d'appréciation à des comités qui comprendront la ou les personnes (membres ou non du Conseil) qu'il pense convenir, sous la condition cependant que la majorité des membres de tels comités soit des membres du Conseil de la Société et qu'aucune réunion de ces comités n'aura le quorum requis pour exercer ses pouvoirs, ses décisions et son pouvoir d'appréciation à moins qu'une majorité des personnes présentes ne se compose d'administrateurs de la Société.

**Art. 15. Procès-verbal des réunions du conseil.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par l'administrateur qui en aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou par le secrétaire, ou par deux administrateurs.

**Art. 16. Détermination des politiques et des objectifs d'investissement de la société.** Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil.

Le Conseil devrait, sans limiter la portée générale de ce qui précède, avoir le pouvoir de déterminer la politique générale et la politique d'investissement basées sur le principe de la répartition des risques, sous réserve des restrictions d'investissement prévues dans le prospectus par le Conseil et dans le respect de la Loi de 2007 et des réglementations applicables.

**Art. 17. Intérêt des administrateurs.** Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel ou par le fait qu'ils seraient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou firme. L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle la Société est autrement en relation d'affaires ne sera pas de ce fait, mais sous réserve de ce qui suit, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives à un tel contrat ou de telles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil de son intérêt personnel et ne délibérera pas ou ne prendra pas part au vote sur cette transaction et rapport devra être fait sur une telle transaction et sur l'intérêt dudit administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Les dispositions précédentes ne sont pas applicables si les décisions du Conseil concernent les opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 18. Confidentialité.** Les membres du Conseil ainsi que toute autre personne participant à la réunion du

Conseil sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable à la Société ou dans l'intérêt public.

**Art. 19. Indemnité.** La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action ou procès auquel il est ou aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé. Une telle personne devra être indemnisée de cette manière, sauf le cas où dans pareille action ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration délibérée; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

**Art. 20. Engagement de la société.** La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature isolée de tout administrateur ou fondé de pouvoir à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil.

**Art. 21. Réviseur d'entreprises.** L'assemblée générale des actionnaires nommera un auditeur indépendant (réviseur d'entreprises agréé) qui exécutera les obligations telles que prévues par l'article 55 de la Loi de 2007.

**Art. 22. Rachat, Cession et conversion.** Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a, à tout moment (comme décrit dans le Document d'Offre), le pouvoir de racheter ses propres Actions dans les seules limites imposées par la loi, ces Statuts ou dans le Document d'Offre.

Les Actions ne peuvent pas être rachetées à la demande des actionnaires.

Le Conseil peut procéder au rachat des Actions dans les conditions et limites et au prix prévu dans le Document d'Offre.

Les Actions ne peuvent être cédées, transférées ou nanties qu'au profit d'Investisseurs Eligibles dans les conditions et limites prévues par le Document d'Offre.

Le Conseil peut procéder à la conversion des Actions entre les différentes Classes d'Actions dans les conditions et limites prévues par le Document d'Offre.

**Art. 23. Evaluation et suspension des évaluations.** La Valeur Nette d'Inventaire des Actions émises par la Société relatives à chaque Classe de la Société sera déterminée de temps à autre comme le Conseil peut le décider (le jour de cette détermination étant désigné comme un «jour d'Evaluation»).

La Société pourra suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire:

(a) durant l'existence d'un état de choses qui constitue une situation d'urgence, qui empêche la disposition ou l'évaluation précise par la Société d'une part substantielle de

(b) durant toute période où les moyens d'information, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements, sont hors service;

(c) quand, pour toute autre raison, le prix des investissements détenus par la Société ne peut être rapidement ou précisément déterminé.

**Art. 24. Détermination de la valeur nette d'inventaire.** La Valeur Nette d'Inventaire sera exprimée dans la devise concernée, en un chiffre par Action.

Chaque Classe d'Actions confère une participation dans la Société par le portefeuille détenu et le droit aux distributions attaché à chaque Classe d'Actions. La valeur de l'entier portefeuille et du droit aux distributions attaché à une Classe spécifique en un Jour d'Evaluation donné, ajusté en fonction des engagements relatifs à cette Classe au Jour d'Evaluation, représente la Valeur Nette d'Inventaire totale attachée à cette Classe à ce Jour d'Evaluation. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de cette Classe au Jour d'Evaluation est égale à la Valeur Nette totale d'Inventaire de cette Classe au Jour d'Evaluation divisée par le nombre total d'Actions de cette Classe en circulation au Jour d'Evaluation. Les mêmes principes s'appliqueront, s'ils sont applicables, pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire d'une Série d'Actions.

La valeur des actifs de la Société doit être déterminée à sa valeur réelle estimée de bonne foi comme décrit dans le Document d'Offre.

**Art. 25. Prix de souscription.** Chaque fois que la Société offre des Actions à la souscription, le prix par Action auquel telles Actions seront offertes et vendues sera basé, sauf pendant la période d'offre initiale, sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action applicable de la Classe d'Actions en question, plus les coûts additionnels et ajustements comme décrits dans le Document d'Offre. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période fixée par les administrateurs.

**Art. 26. Année sociale.** L'année sociale de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Les comptes de la Société seront exprimés en USD. S'il y a différentes Classes tel que prévu dans l'article 5 de ces Statuts, et si les comptes de chaque Classe sont tenus dans différentes devises, de tels comptes seront convertis en USD et ajoutés ensemble pour des raisons de détermination des comptes de la Société.

Les comptes annuels, incluant les bilans et les comptes de pertes et profits, les rapports des administrateurs, ainsi que l'avis de l'assemblée générale annuelle des actionnaires sera envoyé aux actionnaires Nominatifs 8 jours avant chaque assemblée générale annuelle et rendus disponibles pas moins de 15 jours avant chaque assemblée générale annuelle.

**Art. 27. Répartition des bénéfices.** Les dividendes peuvent comprendre une allocation d'un compte d'égalisation de dividendes qui, dans un tel cas, va être crédité, lors de l'émission d'Actions à un tel compte d'égalisation de dividendes et lors du rachat d'Actions du montant attribuable à une telle Action sera débité d'un compte de revenus échus.

Des dividendes intérimaires peuvent, à la discrétion du Conseil, être déclarés sous réserve des conditions prévues par la loi, et être payés grâce au revenu pour toute Action sur décision du Conseil.

Les dividendes déclarés seront normalement payés dans la devise dans laquelle la Classe est exprimée ou en toute autre devise désignée par le Conseil, et pourront être payés aux lieux et temps à déterminer par le Conseil. Le Conseil peut librement déterminer le taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de paiement. Les dividendes d'actions peuvent être déclarés.

**Art. 28. Répartition en cas de liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

Les sommes disponibles à la distribution aux actionnaires lors de la liquidation qui ne sont pas réclamées par les actionnaires seront déposées aux fins de la liquidation à la CAISSE DE CONSIGNATION à Luxembourg d'après l'article 50 de la loi de 2007, qui énonce que ces sommes seront tenues à disposition des actionnaires concernés pendant 30 ans.

**Art. 29. Modification des statuts.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par les lois luxembourgeoises.

**Art. 30. Dispositions générales.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, sont régies par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que la Loi de 2007.

#### *Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit et a entièrement libéré en espèces le montant de quarante-cinq mille dollars US (USD 45.000,-), représenté par quarante-cinq (45) actions MS d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000,-) chacune.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi de 1915 ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ sept mille euros.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence à la date de constitution et se termine le 31 décembre 2007. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2008.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

La personne susmentionnée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme valablement convoquée, a immédiatement procédé à une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée a pris les décisions suivantes:

1. Fixer à quatre (4) le nombre minimum d'administrateurs et de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective d'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale de des actionnaires qui se tiendra en 2013:

- M. Jeffrey D. Hahn, administrateur, né le 23 mai 1957 à New York, NY, Etats-Unis et ayant son domicile professionnel au 1595 Broadway, New York, NY, États-Unis;

- M. Pierre Metzler, administrateur, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg-Ville et ayant son domicile professionnel à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Dr Markus C. Hottenrott, administrateur, né le 11 novembre 1970 à Heidelberg, Allemagne et ayant son domicile professionnel à 53 South Lodge, Circus Road, Londres, NW8 9ET, Royaume-Unis;

- M. Ron Lepin, administrateur, né le 24 septembre 1965 à Kamloops, Canada et ayant son domicile à 66 Howland Avenue, Toronto, Ontario, M5R 3B3 Canada.

2. Le siège social est fixé au 6, route de Trèves, L - 2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. KPMG AUDIT, une société ayant son siège social établi au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 103.590) est nommée en tant que réviseur d'entreprises de la Société. Le mandat du réviseur d'entreprises expire à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Ancien, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8858. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007081715/239/825.

(070102228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

### **Easylife S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.008.

#### — STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifteenth of November.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Frans Oosterbosch, company director, with professional address at NL-5400 AH Helmond, Stapelovenweg 2b, The Netherlands,

here duly represented by Mr Colm Smith, expert comptable, with professional address at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck,

by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on October 30, 2006; and

2) NEBE BVBA, a private company organized and existing under Belgian laws under the company registration number 0883971391 with its registered office at Koninklijke Baan 28, B-8420 De Haan (Belgium).

here duly represented by Mr Colm Smith, expert comptable, with professional address in L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck,

by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on October 30, 2006.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated above, have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

#### **Chapter I. - Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies, by the law of 22 March 2004 on securitisation and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of EASYLIFE S.A.

**Art. 2. Registered Office.** The company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of its board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Corporate Object.** The corporate object of the company is the acquisition and assumption, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets or obligations of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties by issuing securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation.

It may in particular:

- acquire and/or assume risks under senior life settlement policies and under any marketable investment grade debt instruments;
- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- grant security interests over its assets to the extent permitted by the law on securitisation of 22 March 2004;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds, notes and other debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- transfer any of its assets against due consideration to another securitisation vehicle.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law on securitisation of 22 March 2004 to which the company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreements to which the company may then be a party.

**Art. 4. Duration.** The company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. - Corporate capital, Shares

**Art. 5. Corporate capital.** The company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 6. Shares.** The shares will be in the form of registered shares.

## Chapter III. - Board of Directors, Auditor

**Art. 7. Board of Directors.** The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. In particular, the board of directors is vested with the power to create one or several compartments in relation to bonds, notes and other debt securities issued by the company, compartments corresponding to separate pools of assets and liabilities of the company and each compartment being segregated from all other compartments of the company and being considered as an entity of its own.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

**Art. 11. Delegation of Powers.** The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Representation of the Company.** The company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of two Directors, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

**Art. 13. Independent Auditor(s).** The accounts of the company are audited by one or more independent auditors.

The independent auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

#### Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

**Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

**Art. 15. Annual General Meeting.** The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday in the month of May of each year, at 10.30 am.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16. Other General Meetings.** The board of directors may convene other general meetings of shareholders.

Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17. Procedure, Vote.** General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

#### Chapter V. - Fiscal Year, Allocation of profits

**Art. 18. Fiscal Year.** The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19. Appropriation of Profits.** Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

The board of directors may decide at any time to dissolve and liquidate one or several compartments of the company without dissolving or liquidating other compartments or the company itself.

Should the company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable), or any compartment of the company (if any) be liquidated, the liquidation of the company or of the relevant compartment will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders respectively the board of directors for each compartment which will determine their powers and their compensation.

#### Chapter VII. - Limited Recourse and non petition

**Art. 21. Limited Recourse.** Claims against the company of holders of debt securities issued by the company or any other creditors of the company are limited in recourse to the assets of the company.

Claims of holders of debt securities issued by the company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

**Art. 22. Non Petition.** No holder of any debt securities issued by the company or any other creditor of the company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

#### Chapter VIII. - Applicable Law

**Art. 23. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and/or completed and by the law on securitisation of 22 March 2004.

#### *Transitory provisions*

- 1) The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on December 31, 2006.
- 2) The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in the year 2007.

#### *Subscription and payment*

The appearing parties have subscribed the shares as follows:

1) Mr Frans Oosterbosch, prenamed, one thousand five hundred and fifty shares . . . . .	1,550
2) NEBE BVBA, prenamed, one thousand five hundred and fifty shares . . . . .	<u>1,550</u>
Total: three thousand one hundred shares . . . . .	3,100

All shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand nine hundred euro.

#### *Constitutive meeting*

Here and now, the appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

I) The number of directors is set at three (3).

The following are appointed Directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2011:

1 - Mr Colm Smith, Expert Comptable, born in Dublin (Ireland), on the 16th of November 1974, with professional address at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck;

2 - Mrs Joanna Gilbride, Company Director, born in Belfast (Northern Ireland), on the 23rd of November 1974, with professional address at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck;

3 - Mr Frank Welman, Company Director, born in Heerlen (The Netherlands), on the 21st of September 1963, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

II) Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of directors.

III) The registered office of the company is established at L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Frans Oosterbosch, administrateur des sociétés, ayant son adresse professionnelle à NL-5400 AH Helmond, Stapelovenweg 2b, Pays-Bas,

ici représenté par Monsieur Colm Smith, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 octobre 2006; et

2) NEBE BVBA, une société existant sous les lois belges sous le numéro 0883971391 ayant son siège social à Koninklijke Baan 28, B-8420 De Haan (Belgique),

ici représentée par Monsieur Colm Smith, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

## **Titre I<sup>er</sup> .- Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation ainsi que par les présents statuts.

La société adopte la dénomination EASYLIFE S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** La société a pour objet social l'acquisition et la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens ou engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut en particulier:

- acquérir et/ou prendre en charge des risques sous des polices d'assurance-vie pour personnes âgées («senior life settlement policies») et sous tous autres titres de dette négociables ayant une notation «investment grade»;
- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération à un autre organisme de titrisation.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social et que cela ne soit pas autrement contraire aux contrats auxquels la société serait partie.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital social, Actions**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives.

## **Titre III.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes**

**Art. 7. Conseil d'administration.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi.

Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télex ou par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. En particulier, le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec des obligations, billets et autres titres de dette émis par la société, compartiments correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la société et étant considéré comme une entité propre.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou individuelles, de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Réviseur(s) indépendant(s).** Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s).

Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mardi du mois de mai de chaque année à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 17. Procédure, vote.** Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### **Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

#### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 20. Dissolution, liquidation.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, ou lors de la liquidation d'un compartiment de la société (si applicable), la liquidation de la société ou du compartiment concerné, s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VII.- Limitation des recours et «non pétition»**

**Art. 21. Limitation des recours.** Les créances sur la société des détenteurs de titres de dette émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la société.

Les créances, de détenteurs de titres de dette émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

**Art. 22. Non Pétition.** Aucun détenteur de titres de dette émis par la société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

### Titre VIII.- Loi applicable

**Art. 23. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts, en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparants ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Frans Oosterbosch, préqualifié, mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1.550
2) NEBE BVBA, préqualifiée, mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1.550
Total: trois mille cent actions . . . . .	3.100

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille neuf cents euros.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant, les comparantes pré qualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs, leur mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011:

1 - Monsieur Colm Smith, expert comptable, né à Dublin (Irlande), le 16 novembre 1974, ayant son adresse professionnelle à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck;

2 - Madame Joanna Gilbride, Administrateur de Sociétés, née à Belfast (Irlande du Nord), le 23 novembre 1974, ayant son adresse professionnelle à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck;

3 - Monsieur Frank Welman, Administrateur de Société, né à Heerlen (Pays-Bas), le 21 septembre 1963, ayant son adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.

II) Conformément aux présents statuts et à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

- III) Le siège social de la société est établi L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Smith, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2006, vol. 539, fol. 85, case 3. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007001749/231/468.

(060133025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

### **Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 62.713.

#### RECUEIL DES SIGNATURES AUTORISÉES

#### LIST OF AUTHORISED SIGNATURES

### **1. Règles/Rules**

#### *Rules relating to expenditures*

One signature A1 acting with any A1 or A2 signature may commit the company for amount without limitation.

One signature A2 acting with any A1 signature may commit the company for amount without limitation and for amount up to EUR 250,000.- with another signature A2

#### *Signatures permettant la sortie de fonds*

Une signature A1 permet une sortie de fonds illimitée sous double signature avec A1 ou A2.

Une signature A2 permet des sorties de fonds plafonnées à 250.000,- EUR sous double signature avec A2 et illimitées avec A1.

#### *Signatures opérationnelles*

Les signatures opérationnelles permettent la validation des envois d'informations à des tiers, ainsi que la validation de toute correspondance et de tout document contractuel.

Une double signature est exigée pour toute transmission d'informations dont au moins une signature ci-après:

Signature A:

Toute personne disposant d'une signature pour sortie de fonds A1 ou A2 dispose d'office d'une signature opérationnelle A.

Elle permet la relation avec les autorités réglementaires, les auditeurs, la gestion des réclamations clients, l'ouverture de relation avec un promoteur, la validation et la signature d'un contrat.

Signature B:

Réponse à des cas de figure problématiques, validation de tâches spécifiques sortant de la routine quotidienne, validation des traitements quotidiens et envoi d'informations traitées à un tiers.

Signature C:

Communication d'informations à des tiers à titre uniquement informatif.

Autres engagements:

1 signature A et 1 signature B conjointes peuvent valider l'exécution d'opérations sur parts de fonds pour un montant supérieur à EUR 5.000.000,-.

2 signatures B conjointes peuvent valider l'exécution d'opérations sur parts de fonds jusqu'à un montant de EUR 5.000.000,-.

#### *Operational signatures*

Operational signatures allow to validate information sent to third parties, validate all correspondences and contractual agreements.

In each case, a double signature is requested for any transmission of information, with at least one of the following signatures:

Signature A:

Each person with an A1 or A2 signature for payments has automatically an operational signature A.

It allows relation with supervisory bodies, auditors, claim management, opening of relations with promoters, validation and signature of an agreement.

Signature B:

Answer to problematic situations, validation of specific tasks out of the day-to-day work, validation of the daily treatments and communication of validated information to third parties.

Signature C:

Communication of informations to third parties with information purpose only.

Others:

1 signature A and 1 signature B jointly may validate the execution of operations upon shares of funds for an amount superior to EUR 5,000,000.-.

2 signatures B jointly may validate the execution of operations upon shares of funds up to a maximum amount of EUR 5,000,000.-.

## 2. Signatures

### 2.1 Signatures A

Baert David	Discours Jerome	Tancre Bernard
Ciaccasassi Philippe	Euler Lucien	Valentini Jean-Pierre
Cimino Pierre	Menez Marie-Victoire	Vogel Jacky
Demmenie Frans	Scharfe Robert	Weber Marc

### 2.2 Signatures A1

Cimino Pierre	Euler Lucien	Marion François
Durand Philippe	Fromont Guillaume	

### 2.3 Signatures A2

Amand Jean-Maurice	Herfeld Yveline	Servais Jean-Marc
Braconnier Didier	Jacquemin Jean-Luc	Weynand Pascal
De Clermont Marie-Agnes	Marchal Adolphe	

### 2.4 Signatures B

Adam Marilyne	Dolizy Philippe	Nicolas Lucie
Ait-Si-Ahmed Sybille	Dorrer Christophe	Nosbusch Angeline
Alvarez Isabelle	Faraon Sebastien	Palmieri Daniel
Audousset Christophe	Feltesse Michel	Penny Christopher
Baerten Anne-Marie	Feltz Regis	Pierret Sebastien
Baikova Natalia	Francois Veronique	Prime Nicolas
Barthelemy Laurence	Freneix Sylvain	Protin Christophe
Bartiaux Benedicte	Freyermuth Claude	Quinet Eric
Bastin Marie-France	Gangloff Laetitia	Ramos Carine
Begasse Claudine	Gillard Philippe	Raskin Vincent
Beldjellali Leila	Gottwalles Frank	Rau Pascal
Bertrand Sophie	Gousenbourger Cindy	Repelin Patrick
Bilocq Emmanuelle	Guebels Vincent	Rosati Sylvain
Bletterer Florence	Gueritte Camille	Sanglier Valerie
Bock Frederic	Hardy Claude	Schneider Guillaume
Borlon Anne	Hemery Catherine	Scholtes Laurence
Bosquee Pascale	Hermans Sabine	Schwarz Michel
Boulangier Frank	Hirtz Karin	Sebastiani Davide
Bouschbacher Valerie	Hommel Francoise	Servais Alain
Bouster Muriel	Jeanmoye Francoise	Soenens Alexis
Brolet Astrid	Job Olivier	Sombreffe Stephane
Calay Catherine	Job Samantha	Soultis Michel
Calvano Salvatore	Karaca Selda	Valance Stephanie
Carioli Etienne	Kempeneer Bruno	Valentini Geraldine
Celano Salvatore	Kurtz-Enjolras Eve	Vanderperren Catherine
Chafra Abdellah	Landsheere Gregory	Varoqui Jerome
Claes Jean-Pierre	Lanfant Sebastien	Vatriquant Olivier
Collet Jean-Paul	Laplane Stephanie	Vaz Jean
Comblen Julie	Lazzari Brigitte	Verdin Alexandre
Cutaia Danielle	Lecomte Serge	Vergnol Laetitia
Danek Isabelle	Loiseau Anne-Catherine	Vermeersch Pascale
Dantinne Frederic	Marcotte Arnaud	Vermeulen Valerie
De Wachter Isabelle	Marques Luis	Vignoul Valerie

Decolle Olivier	Martin Isabelle	Waltener Philippe
Decoux Jean-Noel	Masson Jerome	Weber Severine
Delogne Gaetan	Mendes Dominique	Wikiera Celine
Derval Sebastien	Meridja Mohand	Woygnet Pascal
Dillion Philippe	Nefontaine Tamara	Wyard Christophe

## 2.5 Signatures C

Alvarez Fabiola	Fournier Celine	Musquin Pascal
Baharouni Anrifina	Fox Steve	Perpereau Eric
Barbe Vanessa	Frebutte Isabelle	Pinto Manuelle
Beau Nadine	Gelsomino Eddy	Piscaglia Mara
Berkes Lisiane	Gerard Jean-Pierre	Praile Sophie
Billon Cindy	Goepfert Laurence	Quedec Cedric
Bonfils-Lamock Elvire	Jankowska Barbara	Ricciuti Silvia
Bouchnafa Antoinette	Jungels Sandrine	Richard Laurence
Bouguern Fatima	Karcz Benjamin	Ruar Marielle
Campana Nicolas	Klein Stephanie	Schmit Elise-Marie
Colin Laurence	Kullmann Jochen	Schutz Beatrice
Conti Armelle	Laemle Jean-Sebastien	Scifo Guiseppe
Curci Dominique	Lambert Adrien	Simon Luc
Da Silva Celine	Lambinet Sophie	Sluchirinos Luz
De Kerleau Mireille	Lapeyre Christelle	Stiernon Laurent
De March Catherine	Lavall Christophe	Thiriart Regine
Decker Stephanie	Legrand Thierry	Troupin Francois
Decolle Isabelle	Lippis Gerald	Urbes Stephane
Deiss Olivier	Mancini Fabienne	Vairelles Stephanie
Depoorter Luc	Massaux Sebastien	Valeriani Isabelle
Derome Vincent	Mathieu Geoffrey	Van Haesebroeck Sophie
Deville-Mouton Sylviane	Meriggio-La Patricia	Vilohr Marjorie
Di Bona Alexandre	Michel-Houpert Maud	Walter Xavier
Egee Anne-Sophie	Moise Michael	Zanier Brigitte
El Deghidy Maud	Muller Cecile	Zegers Dominique
Formica Sandrine	Muller Fabienne	Zuccaro Gaelle

Référence de publication: 2007081128/1024/137.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05970. - Reçu 64 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

### **CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.985.

#### RECUEIL DES SIGNATURES AUTORISÉES

#### LIST OF AUTHORISED SIGNATURES

### 1. CACEIS Bank Luxembourg

*Authorised signatures committing the Bank*

2 signatures A jointly commit the Bank without any limit.

1 signature A and 1 signature B jointly commit the Bank up to an amount of EUR 1,000,000.-.

2 signatures B jointly commit the Bank up to an amount of EUR 400,000.-.

1 signature B and 1 signature C jointly commit the Bank up to an amount of EUR 125,000.-.

2 signatures C jointly commit the Bank up to an amount of EUR 25,000.-.

1 signature A and 1 signature B jointly may validate the execution of operations upon shares of funds for an amount superior to EUR 5,000,000.-.

2 signatures B jointly may validate the execution of operations upon shares of funds up to a maximum amount of EUR 5,000,000.-.

Have the power to open or modify the denomination of a cash/securities account with a correspondent, 2 signatories signing jointly, one of which must be an A signatory.

*Règles de signature engageant la Banque*

2 signatures A conjointes peuvent engager la Banque sans limitation de montant.

1 signature A et 1 signature B conjointes peuvent engager la Banque jusqu'à un montant de EUR 1.000.000,-.

2 signatures B conjointes peuvent engager la Banque jusqu'à un montant de EUR 400.000,-.

1 signature B et 1 signature C conjointes peuvent engager la Banque jusqu'à un montant de EUR 125.000,-.

2 signatures C conjointes peuvent engager la Banque jusqu'à un montant de EUR 25.000,-.

1 signature A et 1 signature B conjointes peuvent valider l'exécution d'opérations sur parts de fonds pour un montant supérieur à EUR 5.000.000,-.

2 signatures B conjointes peuvent valider l'exécution d'opérations sur parts de fonds jusqu'à un montant de EUR 5.000.000,-.

Ont pouvoir d'ouvrir ou de modifier la dénomination d'un compte «cash/titres» auprès d'un correspondant, 2 signataires signant conjointement, dont un des deux est obligatoirement un signataire A.

1.1 Signatures A

Amand Jean-Maurice	Euler Lucien	Marc Vincent
Baert David	Findeisen Heike	Marchal Adolphe
Bens Philippe	Fromont Guillaume	Marion François
Bois Philippe	Gelineau Loic	Normand Gilles
Boutillier Du Retail Delphine	Georges Michel	Rinie Jean-Marie
Braconnier Didier	Herfeld Yveline	Servais Jean-Marc
Ciaccasassi Philippe	Imoberdorf Beat	Storme Olivier
Cimino Pierre	Jacquemin Jean-Luc	Valentini Jean-Pierre
De Bartolomeo Francesca	Jeanney Cyrille	Vazquez Ana
De Clermont Marie-Agnes	Leclercq Sandrine	Volgel Jacky
Discours Jerome	Longrée Jose-Benjamin	Weber Marc
Durand Philippe	Majchrzak Laurent	Weynand Pascal

1.2 Signatures B

Ait-Si-Ahmed Sybille	Feltesse Michel	Masson Jerome
Alvarez Isabelle	Fosse Gilles	Mendes Dominique
Anderlini Rene	François Veronique	Meridja Mohand
Baerten Anne-Marie	Freneix Sylvain	Merucci Andrea
Baikova Natalia	Freyermuth Claude	Mulaba Tynah
Barthelemy Laurence	Gangloff Laetitia	Nicolas Lucie
Bastin Veronique	Gradenghi Alexandra	Palmieri Daniel
Baudson Anne	Gillard Philippe	Peiffer Guy
Beaujeu-Dumontel Vincent	Gioveni Sandrine	Pelissier Claire
Becker Sylvie	Gousenbourger Cindy	Penny Christopher
Begasse Claudine	Graziosi Samanta	Pierret Sebastien
Bertrand Sophie	Gualtieri Yannick	Piris Carlos
Bianconi Maxime	Gueritte Camille	Protin Christophe
Bisset Michael	Guillaume Françoise	Quinet Eric
Bock Frederic	Guillem Gerard	Ramos Carine
Bonnin Geraldine	Haesaert Stephane	Rau Pascal
Bosquée Pascale	Hemery Catherine	Repelin Patrick
Bouschbacher Valerie	Hermans Sabine	Sanglier Valerie
Bouster Muriel	Hirtz Karin	Schneider Christine
Braz Costa Sandra	Hissette Vincent	Schneider Guillaume
Brolet Astrid	Hurtard Arnaud	Schwarz Michel
Calabrese Sandra	Jacquet Sandra	Sebastiani Davide
Calay Catherine	Jeanmoye Françoise	Servais Alain

Calvano Salvatore	Job Samantha	Sichet Damien
Celano Salvatore	Kallio Paivi	Soultis Michel
Celis Erik	Kempeneer Bruno	Spailier Laurent
Chafra Abdellah	Klehr Frederic	Speybrouck Bart
Charpentier Patrik	Kurtz-Enjolras Eve	Tisserand Arnaud
Comblen Julie	Laffineur Jean-François	Triniane Yves
Cuesta Menedez Raquel	Lallemand Charles-Jean	Trinquet Eric
Cunche Marie-Jose	Landsheere Gregory	Valance Stephanie
Cutaia Danielle	Laplane Stephanie	Varoqui Jerome
Cutulle Giovanni	Lazzari Brigitte	Vatriquant Olivier
Danek Isabelle	Lecomte Serge	Vaudemont Christelle
Dassi Najat	Lemoine Laure	Vaz Jean
De Kerleau Mireille	Letombe Jean-Paul	Velasco Patrick
Decoster Ann	Lodomez Pascal	Verdin Alexandre
Decoux Jean-Noel	Loiseau Anne-Catherine	Vergnol Laetitia
Delogne Gaetan	Lorenti Alessia	Vermeulen Valerie
Derval Sebastien	Louis Andre	Vitali Danilo
Dillion Philippe	Lux Romain	Wadeleux Olivier
Dorrer Christophe	Marcotte Arnaud	Weber Severine
Escure Aude	Marques Luis	Weill Catherine
Faraon Sebastien	Martin Isabelle	Wikiera Celine

### 1.3 Signatures C

Adao-Piret Marilena	El Deghid Maud	Mercier Virginie
Alunni Paola	Farese Antoinette	Michaux Claude
Alvarez Fabiola	Formica Sandrine	Muacho Jose
Arzeni Arianna	Frenay Anne	Nefontaine Tamara
Baharouni Anrifina	Gibson Gordon	Nguyen Murielle
Baily Sylviane	Gimel Franck	Oger Pierre
Barbe Vanessa	Godfrin Pierre	Piret Cindy
Beco Catherine	Grange Guillaume	Piscaglia Mara
Berkes Lisiane	Grogna Christophe	Quedec Cedric
Bettencourt Sandra	Hautus Roann	Rates Sylvie
Bilocq Emmanuelle	Herman Stephanie	Ricciuti Silvia
Bonfils-Lamock Elvire	Hernalsteen Pascal	Richard Laurence
Boulanger Stephane	Hilaire Corinne	Rivet David
Brosse Lidia	Hmani Fatna	Ruar Marielle
Cabanetos Gregory	Jaegle David	Schmit Elise-Marie
Carmon Etienne	Klethi Alexandre	Schneider Emmanuelle
Chen Lin	Kraemer Tom	Schoepp Herve
Chilte Christophe	Kreins Jean-Marie	Seban Laurence
Collin Sandrine	Lachaize Elisabeth	Siu Chirinos Luz
Convers Philippe	Lambinet Sophie	Soisson Joseph
De Bernardinis Frederique	Lapeyre Dominique	Staudt Pascal
De Monthebert Hugues	Lavall-Delles Marjorie	Thiriat Regine
Debienne Michel	Lippis Gerald	Thobois Anne
Dehogne Daniele	Lodewijckx Monique	Van Haesebroeck Sophie
Della Chiesa Stephanie	Machurot Pascale	Van Kelst Alfons
Delles Philippe	Marly Marc	Venter Dominique
Derome Vincent	Masala Celine	Wehrung Sophie
Deville-Mouton Sylviane	Mayer Cynthia	Zabala-Algarra Sandra
Devriendt Sebastien	Meckler Nathalie	Zuccaro Gaelle
Dorleac Laurent	Menichetti Raoul	

## 2. CACEIS Bank Luxembourg Dublin Branch

### *Règles de signature engageant la Banque*

2 signatures A conjointes peuvent engager la Banque sans limitation de montant.

1 signature A et 1 signature B conjointes peuvent engager la Banque jusqu'à un montant de EUR 1.000.000,-.

2 signatures B conjointes peuvent engager la Banque jusqu'à un montant de EUR 400.000,-.

1 signature B et 1 signature C conjointes peuvent engager la Banque jusqu'à un montant de EUR 125.000,-.

2 signatures C conjointes peuvent engager la Banque jusqu'à un montant de EUR 25.000,-.

1 signature A et 1 signature B conjointes peuvent valider l'exécution d'opérations sur parts de fonds pour un montant supérieur à EUR 5.000.000,-.

2 signatures B conjointes peuvent valider l'exécution d'opérations sur parts de fonds jusqu'à un montant de EUR 5.000.000,-.

Ont pouvoir d'ouvrir ou de modifier la dénomination d'un compte «cash/titres» auprès d'un correspondant, 2 signataires signant conjointement, dont un des deux est obligatoirement un signataire A.

### *Authorised signatures committing the Bank*

2 signatures A jointly commit the Bank without any limit.

1 signature A and 1 signature B jointly commit the Bank up to an amount of EUR 1,000,000.-.

2 signatures B jointly commit the Bank up to an amount of EUR 400,000.-.

1 signature B and 1 signature C jointly commit the Bank up to an amount of EUR 125,000.-.

2 signatures C jointly commit the Bank up to an amount of EUR 25,000.

1 signature A and 1 signature B jointly may validate the execution of operations upon shares of funds for an amount superior to EUR 5,000,000.-.

2 signatures B jointly may validate the execution of operations upon shares of funds up to a maximum amount of EUR 5,000,000.-.

Have the power to open or modify the denomination of a cash/securities account with a correspondent, 2 signatories signing jointly, one of which must be an A signatory.

#### 2.1 Signatures A

Amand Jean-Maurice	Dunne Clara	Georges Michel
Bois Michel	Durant Philippe	Longrée Jose-Benjamin
De Clermont Marie-Agnes	Fromont Guillaume	Marion François
Discours Jerome	Gelineau Loic	Normand Gilles

#### 2.2 Signatures B

Bastin Veronique	Findeisen Heike	Murphy Daire
Beaujeu-Dumontel Vincent	Gueritte Camille	Palmieri Daniel
Bens Philippe	Kallio Paivi	Rinie Jean-Marie
Bouster Muriel	Laffineur Jean-Francois	Soultis Michel
Calvano Salvatore	Leclercq Sandrine	Speybrouck Bart
Chafra Abdellah	Lorenti Alessia	Trinquet Eric
Cuesta Menendez Raquel	Majchrzak Laurent	Varoqui Jerome
De Bartolomeo Francesca	Marc Vincent	Vitali Danilo
Faraon Sebastian	Marcotte Arnaud	Walsh Paddy

#### 2.3 Signatures C

Byrne Nigel	Gibson Gordon	Ruar Marielle
Ciaccasassi Philippe	Klethi Alexandre	

Référence de publication: 2007081129/1024/168.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05971. - Reçu 68 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070099458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

## **Nova Première S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 116.876.

### PROJET DE SCISSION

Par une résolution du 1<sup>er</sup> août 2007, le Conseil d'Administration de NOVA PREMIERE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 116.876 (dénommée ci-après la «Société»), a approuvé le projet de scission non proportionnelle de DE AGOSTINI FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.252 (dénommée ci-après la «Société Scindée») par absorption par:

- la Société; et
- NOVA TROISIEME S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 129.593 (dénommée ci-après la NOVA 3).

La Société et NOVA 3 sont ci-après désignées comme les «Entités Bénéficiaires»; reprises ci-après ensemble avec la Société Scindée comme les «Entités Luxembourgeoises».

La scission par absorption est définie à l'article 287 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi») comme étant «l'opération par laquelle une société transfère, par suite de sa dissolution sans liquidation, à plusieurs autres sociétés l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, moyennant l'attribution aux associés de la société scindée d'actions ou de parts des sociétés bénéficiaires des apports résultant de la scission et, éventuellement, d'une soulte en espèces ne dépassant pas 10% de la valeur nominale des actions ou parts attribuées ou, à défaut de valeur nominale, de leur pair comptable».

La scission non proportionnelle de la Société Scindée s'opérera conformément aux dispositions des articles 289 et suivants de la Loi.

Les actionnaires des Entités Luxembourgeoises se réuniront en une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au plus tôt un mois après la publication du présent projet de scission non proportionnelle et qui aura pour objet:

- . en relation avec la Société Scindée: d'approuver le projet de scission non proportionnelle par lequel la Société Scindée transfère de plein droit, par la suite de sa dissolution sans liquidation, l'intégralité de son patrimoine, activement et passivement au profit des Entités Bénéficiaires, conformément à l'article 303 de la Loi;
- . en relation avec les Entités Bénéficiaires: d'approuver l'augmentation de leur capital social.

#### **1. Forme, Dénomination et Siège social des Entités Luxembourgeoises.**

##### 1.1 La Société Scindée

La Société Scindée est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.252 et constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger le 13 octobre 2005 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 216 du 31 janvier 2006, page 10360.

Les statuts de la Société Scindée, et plus précisément l'exercice social et la date de l'assemblée générale annuelle, ont en outre été modifiés en vertu d'un acte reçu par ledit notaire Elvinger le 27 octobre 2006 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 43 du 24 janvier 2007, page 2052.

##### 1.2 La Société

La Société est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 116.876 et constituée en vertu d'un acte reçu par ledit notaire Elvinger le 31 mai 2006 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1190 du 19 juin 2006, page 57079.

##### 1.3 NOVA 3

NOVA 3 est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 129.593 et constituée en vertu d'un acte reçu par ledit notaire Joseph Elvinger le 27 juin 2007 en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

**2. Rapport d'échange des actions, Délivrance des actions dans les Entités Bénéficiaires et date à partir de laquelle ces actions donnent le droit de participer aux bénéfices.** Le rapport d'échange des actions sera d'une action nouvelle dans la Société pour chaque action détenue dans la Société Scindée par B&D HOLDING DI MARCO DRAGO E C. S.a.p.a. et Marco Drago et d'une action nouvelle dans NOVA 3 pour chaque action détenue dans la Société Scindée par DE AGOSTINI S.p.A et aucun montant en numéraire ne sera versé aux actionnaires de la Société Scindée.

A la date de l'approbation de la scission par les actionnaires des Entités Luxembourgeoises et en échange de l'apport en nature effectué par la Société Scindée, les actionnaires de la Société Scindée recevront 207.172 (deux cent sept mille

cent soixante-douze) actions nouvelles de la Société et 215.628 (Deux Cent Quinze Mille Six Cent Vingt-Huit) actions nouvelles de NOVA 3.

Plus particulièrement, la répartition entre les actionnaires de la Société Scindée sera la suivante:

\* B&D HOLDING DI MARCO DRAGO E C. S.a.p.a. recevra 207.169 (deux cent sept mille cent soixante-neuf) actions nouvelles de la Société, outre les 15.499 (quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix -neuf) actions déjà détenues par B&D HOLDING DI MARCO DRAGO E C. S.a.p.a. dans la Société;

\* Marco Drago recevra 3 (Trois) actions nouvelles de la Société; et

\* DE AGOSTINI S.p.A. recevra 215.628 (deux cent quinze mille six cent vingt-huit) actions nouvelles de Nova 3, outre les 50.000 (cinquante mille) actions déjà détenues par DE AGOSTINI S.p.A. dans NOVA 3.

La répartition des actifs et passifs comme indiqué ci-dessous a été effectuée de telle manière que, d'une part 49% des activités nettes et du patrimoine de la Société Scindée sont attribués à la Société et que, d'autre part, 51% sont attribués à NOVA 3. L'apport des actifs et passifs contribué est soumis à la vérification d'un réviseur indépendant nommé à cet effet.

Les actions nouvelles seront attribuées aux actionnaires des Entités Bénéficiaires par inscription au registre des actionnaires.

D'un point de vue comptable, la scission sera considérée comme étant réalisée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007. Les actions nouvelles donneront rétroactivement le droit de participer aux bénéfices dans la Société et NOVA 3 à compter de cette date.

**3. Droits conférés par les Entités Bénéficiaires aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou les mesures proposées à leur égard.** Les mêmes droits et obligations seront attachés aux actions émises par les Entités Bénéficiaires, comme c'est actuellement le cas pour les actions émises par la Société Scindée.

La Société Scindée a émis des obligations.

Suite à la scission, ces obligations seront uniquement reprises par la Société. Les droits conférés à ces obligations resteront inchangés à la suite de la scission.

**4. Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 294 de la loi, aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes des Entités Luxembourgeoises.** Aucun avantage particulier n'est attribué aux experts, aux commissaires aux comptes ou aux membres du Conseil d'Administration des Entités Luxembourgeoises.

#### 5. Description et répartition des éléments du patrimoine actif et passif à transférer aux Entités Bénéficiaires.

5.1 Les éléments du patrimoine actif et passif de la Société Scindée, résultant du bilan établi au 30 juin 2007, sont les suivants:

<i>Actif</i>	EURO
Comptes immobilisations	
<b>Immobilisations financières</b> . . . . .	<b>98.605.865,12</b>
- Participation DE AGOSTINI S.A. SICAR . . . . .	98.605.865,12
<b>Clients et Comptes rattachés</b> . . . . .	<b>6.558.603,29</b>
- Créance actionnaire SICAR . . . . .	6.558.603,29
<b>Comptes de régularisation</b> . . . . .	<b>73.470,68</b>
- Intérêts courus sur dépôt à terme . . . . .	73.470,68
Comptes financiers	
<b>Etablissements de Crédit</b> . . . . .	<b>322.017.692,23</b>
- CC BPU en Euro (Luxembourg) . . . . .	217.692,23
- Dépôt à terme BPU DeA FINANCE . . . . .	321.800.000,00
<b>Caisse</b> . . . . .	<b>112,00</b>
- Caisse . . . . .	112,00
Total actif: . . . . .	427.255.743,32
 <i>Passif</i>	 EURO
Comptes de capitaux	
<b>Capitaux Propres</b> . . . . .	<b>349.196.367,00</b>
- Capitaux souscrit libéré . . . . .	4.250.000,00
- Réserve légale . . . . .	425.000,00
- Réserves statutaires . . . . .	343.616.394,70
- Résultats reportés . . . . .	904.972,30
<b>Résultat net de l'exercice du 1<sup>er</sup> novembre 2006 au 30 juin 2007</b> . . . . .	<b>30.796.932,96</b>
<b>Provisions pour Risques &amp; Charges</b> . . . . .	<b>14.014,00</b>

- Provision IF 2006 . . . . .	62,00
- Provision IF 2007 . . . . .	62,00
- Provision frais légaux . . . . .	6.890,00
- Provision audit . . . . .	7.000,00
<b>Dettes . . . . .</b>	<b>46.875.950,00</b>
- Emprunt obligataire . . . . .	44.000.000,00
- Emprunt obligataire - Intérêts courus non-échus . . . . .	2.875.950,00
Comptes de tiers	
<b>Fournisseurs et Comptes rattachés . . . . .</b>	<b>372.479,36</b>
- Fournisseurs et Comptes rattachés . . . . .	67.199,35
- Fournisseurs - Factures à recevoir . . . . .	255.280,01
- Dette interco - DE AGOSTINI Spa (ex NOVA Srl) . . . . .	50.000,00
Total passif: . . . . .	427.255.743,32

Au 30 juin 2007, la Société Scindée n'a pas d'engagements hors bilan.

Après le 30 juin 2007, la Société Scindée a procédé aux principales opérations suivantes:

- l'encaissement par la Société Scindée d'un dividende de six millions cinq cent cinquante-huit mille six cent trois Euros vingt-neuf Cents (6.558.603,29 EUR) distribué par DE AGOSTINI SICAR S.A. («SICAR») le 2 juillet 2007 entraînant l'extinction de la créance actionnaire que la Société avait contre la SICAR pour un montant correspondant.

- l'acquisition par la Société Scindée d'une participation représentant 35.5% du capital souscrit de la société italienne CAMPERIO SpA Società di Intermediazione Mobiliare pour un montant d'un million six cent cinquante mille sept cent cinquante Euros (1.650.750,00 EUR) le 4 juillet 2007.

5.2 Eléments du patrimoine actif et passif alloués à la Société.

Sur base du bilan de la Société Scindée au 30 juin 2007, les éléments du patrimoine actif et passif suivants seront alloués à la Société à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007:

<i>Actif</i>	EURO
Comptes immobilisations	
<b>Immobilisations financières . . . . .</b>	<b>98.605.865,12</b>
- Participation DE AGOSTINI S.A. SICAR . . . . .	98.605.865,12
<b>Clients et Comptes rattachés . . . . .</b>	<b>6.558.603,29</b>
- Créance actionnaire SICAR . . . . .	6.558.603,29
<b>Comptes de régularisation . . . . .</b>	<b>73.470,68</b>
- Intérêts courus sur dépôt à terme . . . . .	73.470,68
Comptes financiers	
<b>Etablissements de Crédit . . . . .</b>	<b>128.221.109,25</b>
- CC BPU en Euro (Luxembourg) . . . . .	128.221.109,25
<b>Caisse . . . . .</b>	<b>112,00</b>
- Caisse . . . . .	112,00
Total actif: . . . . .	233.459.160,34

<i>Passif</i>	EURO
Comptes de capitaux	
<b>Capitaux Propres . . . . .</b>	<b>186.196.716,98</b>
- Capitaux souscrit libéré . . . . .	2.082.500,00
- Réserve légale . . . . .	208.250,00
- Réserves statutaires . . . . .	183.905.966,98
<b>Provisions pour Risques &amp; Charges . . . . .</b>	<b>14.014,00</b>
- Provision IF 2006 . . . . .	62,00
- Provision IF 2007 . . . . .	62,00
- Provision frais légaux . . . . .	6.890,00
- Provision audit . . . . .	7.000,00
<b>Dettes . . . . .</b>	<b>46.875.950,00</b>
- Emprunt obligataire . . . . .	44.000.000,00
- Emprunt obligataire - Intérêts courus non-échus . . . . .	2.875.950,00
Comptes de tiers	
<b>Fournisseurs et Comptes rattachés . . . . .</b>	<b>372.479,36</b>

- Fournisseurs et Comptes rattachés . . . . .	67.199,35
- Fournisseurs - Factures à recevoir . . . . .	255.280,01
- Dette interco - DE AGOSTINI Spa (ex NOVA Srl) . . . . .	50.000,00
Total passif: . . . . .	233.459.160,34

Les opérations réalisées par la Société Scindée après le 30 juin 2007 sont allouées à la Société, à savoir:

- l'encaissement par la Société Scindée d'un dividende de six millions cinq cent cinquante-huit mille six cent trois Euros vingt-neuf Cents (6.558.603,29 EUR) distribué par la SICAR le 2 juillet 2007.

- l'acquisition par la Société Scindée d'une participation représentant 35.5% du capital souscrit de la société italienne CAMPERIO SpA Società di Intermediazione Mobiliare pour un montant d'un million six cent cinquante mille sept cent cinquante Euro (1.650.750,00 EUR) le 4 juillet 2007.

5.3 Eléments du patrimoine actif et passif alloués à NOVA 3.

Sur base du bilan de la Société Scindée au 30 juin 2007, les éléments du patrimoine actif et passif suivants seront alloués à NOVA 3 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007:

<i>Actif</i>	EURO
Comptes financiers	
<b>Etablissements de Crédit</b> . . . . .	<b>193.796.582,98</b>
- CC BPU en Euro (Luxembourg) . . . . .	193.796.582,98
Total actif: . . . . .	193.796.582,98
<i>Passif</i>	EURO
Comptes de capitaux	
<b>Capitaux Propres</b> . . . . .	<b>193.796.582,98</b>
- Capitaux souscrit libéré . . . . .	2.167.500,00
- Réserve légale . . . . .	216.750,00
- Réserves statutaires . . . . .	191.412.332,98
Total passif: . . . . .	193.796.582,98

Aucune des opérations réalisées par la Société après le 30 juin 2007 n'est allouée à NOVA 3.

En accord avec l'article 289 (3) de la Loi et sans préjudice de l'article 297 de la Loi, il est par ailleurs spécifié que tout élément d'actif ou de passif ou tout élément hors bilan qui n'a pas été spécifiquement alloué à la Société ou à Nova 3, sera réputé avoir été alloué exclusivement à la Société.

Par ailleurs, toute transaction en relation avec chacun des éléments du patrimoine actif ou passif alloués jusqu'à la scission effective, sera réputée avoir été conclue par l'entité à laquelle un tel élément d'actif ou de passif aura été alloué dans ce projet sauf dans la mesure où il y est dérogé conformément au projet ci-dessus.

Signature.

Référence de publication: 2007081702/7993/203.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00495. - Reçu 551 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

### De Agostini Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.252.

### PROJET DE SCISSION

Par une résolution du 1<sup>er</sup> août 2007, le Conseil d'Administration de DE AGOSTINI FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, numéro 111.252 (dénommée ci-après la «Société»), a approuvé le présent projet de scission non proportionnelle de la Société par absorption dans deux sociétés anonymes de droit luxembourgeois:

- NOVA PREMIERE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 116.876 (dénommée ci-après la NOVA 1); et

- NOVA TROISIEME S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 129.593 (dénommée ci-après la NOVA 3).

NOVA 1 et NOVA 3 sont ci-après désignées comme les «Entités Bénéficiaires»; reprises ci-après ensemble avec la Société comme les «Entités Luxembourgeoises».

La scission par absorption est définie à l'article 287 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi») comme étant «l'opération par laquelle une société transfère, par suite de sa dissolution sans liquidation, à plusieurs autres sociétés l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, moyennant l'attribution aux associés de la société scindée d'actions ou de parts des sociétés bénéficiaires des apports résultant de la scission et, éventuellement, d'une soulte en espèces ne dépassant pas 10% de la valeur nominale des actions ou parts attribuées ou, à défaut de valeur nominale, de leur pair comptable».

La scission non proportionnelle de la Société s'opérera conformément aux dispositions des articles 289 et suivants de la Loi.

Les actionnaires des Entités Luxembourgeoises se réuniront en une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au plus tôt un mois après la publication du présent projet de scission non proportionnelle et qui aura pour objet:

- en relation avec la Société: d'approuver le projet de scission non proportionnelle par lequel la Société transfère de plein droit, par la suite de sa dissolution sans liquidation, l'intégralité de son patrimoine, activement et passivement au profit des Entités Bénéficiaires, conformément à l'article 303 de la Loi;
- en relation avec les Entités Bénéficiaires: d'approuver l'augmentation de leur capital social.

## **1. Forme, Dénomination et Siège social des Entités Luxembourgeoises.**

### **1.1 La Société**

La Société est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.252 et constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger le 13 octobre 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 216 du 31 janvier 2006, page 10360.

Les statuts de la Société, et plus précisément l'exercice social et la date de l'assemblée générale annuelle, ont en outre été modifiés en vertu d'un acte reçu par ledit notaire Elvinger le 27 octobre 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 43 du 24 janvier 2007, page 2052.

### **1.2 NOVA 1**

NOVA 1 est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 116.876 et constituée en vertu d'un acte reçu par ledit notaire Elvinger le 31 mai 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1190 du 19 juin 2006, page 57079.

### **1.3 NOVA 3**

NOVA 3 est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 129.593 et constituée en vertu d'un acte reçu par ledit notaire Joseph Elvinger le 27 juin 2007 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

## **2. Rapport d'échange des actions, Délivrance des actions dans les Sociétés Bénéficiaires et date à partir de laquelle ces actions donnent le droit de participer aux bénéfices.**

Le rapport d'échange des actions sera d'une nouvelle action dans NOVA 1 pour chaque action détenue dans la Société par B&D HOLDING DI MARCO DRAGO E C. S.a.p.a. et Marco Drago et d'une action nouvelle dans NOVA 3 pour chaque action détenue dans la Société par DE AGOSTINI S.p.A et aucun montant en numéraire ne sera versé aux actionnaires de la Société.

A la date de l'approbation de la scission par les actionnaires des Entités Luxembourgeoises et en échange de l'apport en nature effectué par la Société, les actionnaires de la Société recevront 207.172 (deux cent sept mille cent soixante-douze) actions nouvelles de NOVA 1 et 215.628 (deux cent quinze mille six cent vingt-huit) actions nouvelles de NOVA 3.

Plus particulièrement, la répartition entre les actionnaires de la Société sera la suivante:

- B&D HOLDING DI MARCO DRAGO E C. S.a.p.a. recevra 207.169 (deux cent sept mille cent soixante-neuf) nouvelles de NOVA 1, outre les 15.499 (quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) actions déjà détenues par B&D HOLDING DI MARCO DRAGO E C. S.a.p.a. dans NOVA 1;
- Marco Drago recevra 3 (trois) actions nouvelles de NOVA 1; et
- DE AGOSTINI S.p.A. recevra 215.628 (deux cent quinze mille six cent vingt-huit) actions nouvelles de NOVA 3, outre les 50.000 (cinquante mille) actions déjà détenues par DE AGOSTINI S.p.A. dans NOVA 3.

La répartition des actifs et passifs comme indiqué ci-dessous a été effectuée de telle manière que, d'une part 49% des activités nettes et du patrimoine de la Société sont attribués à NOVA 1 et que, d'autre part, 51% sont attribués à NOVA 3. L'apport des actifs et passifs contribué est soumis à la vérification d'un réviseur indépendant nommé à cet effet.

Les actions nouvelles seront attribuées aux actionnaires des Sociétés Bénéficiaires par inscription au registre des actionnaires.

D'un point de vue comptable, la scission sera considérée comme étant réalisée à compter du 1er septembre 2007. Les actions nouvelles donneront rétroactivement le droit de participer aux bénéfices dans les Sociétés Bénéficiaires à compter de cette date.

### 3. Droits conférés par les Sociétés Bénéficiaires aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou les mesures proposées à leur égard.

Les mêmes droits et obligations seront attachés aux actions émises par les Sociétés Bénéficiaires, comme c'est actuellement le cas pour les actions émises par la Société.

La Société a émis des obligations.

Suite à la scission, ces obligations seront uniquement reprises par NOVA 1. Les droits conférés à ces obligations resteront inchangés à la suite de la scission non proportionnelle.

### 4. Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 294 de la loi, aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes des Entités Luxembourgeoises.

Aucun avantage particulier n'est attribué aux experts, aux commissaires aux comptes ou aux membres du Conseil d'Administration des Entités Luxembourgeoises.

### 5. Description et répartition des éléments du patrimoine actif et passif à transférer aux Sociétés Bénéficiaires.

5.1 Les éléments du patrimoine actif et passif de la Société, résultant du bilan établi au 30 juin 2007, sont les suivants:

<i>Actif</i>	EURO
COMPTES IMMOBILISATIONS	
<b>Immobilisations financières</b> . . . . .	<b>98.605.865,12</b>
- Participation DE AGOSTINI S.A. SICAR . . . . .	98.605.865,12
<b>Clients et Comptes rattachés</b> . . . . .	<b>6.558.603,29</b>
- Créance Actionnaire SICAR . . . . .	6.558.603,29
<b>Comptes de régularisation</b> . . . . .	<b>73.470,68</b>
- Intérêts courus sur dépôt à terme . . . . .	73.470,68
COMPTES FINANCIERS	
<b>Etablissements de Crédit</b> . . . . .	<b>322.017.692,23</b>
- CC BPU en Euro (Luxembourg) . . . . .	217.692,23
- Dépôt à terme BPU DeA Finance . . . . .	321.800.000,00
<b>Caisse</b> . . . . .	<b>112,00</b>
- Caisse . . . . .	112,00
Total actif: . . . . .	427.255.743,32
<i>Passif</i>	EURO
COMPTES DE CAPITAUX	
<b>Capitaux Propres</b> . . . . .	<b>349.196.367,00</b>
- Capitaux souscrit libéré . . . . .	4.250.000,00
- Réserve légale . . . . .	425.000,00
- Réserves statutaires . . . . .	343.616.394,70
- Résultats reportés . . . . .	904.972,30
<b>Résultat net de l'exercice du 1<sup>er</sup> novembre 2006 au 30 juin 2007</b> . . . . .	<b>30.796.932,96</b>
<b>Provisions pour Risques &amp; Charges</b> . . . . .	<b>14.014,00</b>
- Provision IF 2006 . . . . .	62,00
- Provision IF 2007 . . . . .	62,00
- Provision frais légaux . . . . .	6.890,00
- Provision audit . . . . .	7.000,00
<b>Dettes</b> . . . . .	<b>46.875.950,00</b>
- Emprunt obligataire . . . . .	44.000.000,00
- Emprunt obligataire - Intérêts courus non - échus . . . . .	2.875.950,00
COMPTES DE TIERS	
<b>Fournisseurs et Comptes rattachés</b> . . . . .	<b>372.479,36</b>
- Fournisseurs et Comptes rattachés . . . . .	67.199,35
- Fournisseurs - Factures à recevoir . . . . .	255.280,01
- Dette interco - DE AGOSTINI Spa (ex NOVA Srl) . . . . .	50.000,00
Total passif: . . . . .	427.255.743,32

Au 30 juin 2007, la Société n'a pas d'engagements hors bilan.

Après le 30 juin 2007, la Société a procédé aux principales opérations suivantes:

- l'encaissement par la Société d'un dividende de six millions cinq cent cinquante-huit mille six cent trois Euros vingt-neuf Cents (6.558.603,29 EUR) distribué par DE AGOSTINI SICAR S.A. («SICAR») le 2 juillet 2007 entraînant l'extinction de la créance actionnaire que la Société avait contre la SICAR pour un montant correspondant.

- l'acquisition par la Société d'une participation représentant 35,5% du capital souscrit de la société italienne CAMPERIO SpA Società di Intermediazione Mobiliare pour un montant d'un million six cent cinquante mille sept cent cinquante Euros (1.650.750,- EUR) le 4 juillet 2007.

5.2 Eléments du patrimoine actif et passif alloués à NOVA 1.

Sur base du bilan de la Société au 30 juin 2007, les éléments du patrimoine actif et passif suivants seront alloués à NOVA 1 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007:

<i>Actif</i>	EURO
<b>COMPTES IMMOBILISATIONS</b>	
<b>Immobilisations financières</b> .....	<b>98.605.865,12</b>
- Participation DE AGOSTINI S.A. SICAR .....	98.605.865,12
<b>Clients et Comptes rattachés</b> .....	<b>6.558.603,29</b>
- Créance Actionnaire SICAR .....	6.558.603,29
<b>Comptes de régularisation</b> .....	<b>73.470,68</b>
- Intérêts courus sur dépôt à terme .....	73.470,68
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	
<b>Etablissements de Crédit</b> .....	<b>128.221.109,25</b>
- CC BPU en Euro (Luxembourg) .....	128.221.109,25
<b>Caisse</b> .....	<b>112,00</b>
- Caisse .....	112,00
Total actif: .....	233.459.160,34
<i>Passif</i>	EURO
<b>COMPTES DE CAPITAUX</b>	
<b>Capitaux Propres</b> .....	<b>186.196.716,98</b>
- Capitaux souscrit libéré .....	2.082.500,00
- Réserve légale .....	208.250,00
- Réserves statutaires .....	183.905.966,98
<b>Provisions pour Risques &amp; Charges</b> .....	<b>14.014,00</b>
- Provision IF 2006 .....	62,00
- Provision IF 2007 .....	62,00
- Provision frais légaux .....	6.890,00
- Provision audit .....	7.000,00
<b>Dettes</b> .....	<b>46.875.950,00</b>
- Emprunt obligataire .....	44.000.000,00
- Emprunt obligataire - Intérêts courus non - échus .....	2.875.950,00
<b>COMPTES DE TIERS</b>	
<b>Fournisseurs et Comptes rattachés</b> .....	<b>372.479,36</b>
- Fournisseurs et Comptes rattachés .....	67.199,35
- Fournisseurs - Factures à recevoir .....	255.280,01
- Dette interco - DE AGOSTINI Spa (ex NOVA Srl) .....	50.000,00
Total passif: .....	233.459.160,34

Les opérations réalisées par la Société après le 30 juin 2007 sont allouées à NOVA 1, à savoir:

- l'encaissement par la Société d'un dividende de six millions cinq cent cinquante-huit mille six cent trois Euros vingt-neuf Cents (6.558.603,29 EUR) distribué par la SICAR le 2 juillet 2007.

- l'acquisition par la Société d'une participation représentant 35,5% du capital souscrit de la société italienne CAMPERIO SpA Società di Intermediazione Mobiliare pour un montant d'un million six cent cinquante mille sept cent cinquante Euros (1.650.750,- EUR) le 4 juillet 2007.

5.3 Eléments du patrimoine actif et passif alloués à NOVA 3.

Sur base du bilan de la Société au 30 juin 2007, les éléments du patrimoine actif et passif suivants seront alloués à NOVA 3 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007:

<i>Actif</i>	EURO
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	

<b>Etablissements de Crédit</b> .....	<b>193.796.582,98</b>
- CC BPU en Euro (Luxembourg) .....	193.796.582,98
Total actif: .....	193.796.582,98

*Passif*

EURO

#### COMPTES DE CAPITAUX

<b>Capitaux Propres</b> .....	<b>193.796.582,98</b>
- Capitaux souscrit libéré .....	2.167.500,00
- Réserve légale .....	216.750,00
- Réserves statutaires .....	191.412.332,98
Total passif:	193.796.582,98

Aucune des opérations réalisées par la Société après le 30 juin 2007 n'est allouée à NOVA 3.

En accord avec l'article 289 (3) de la Loi et sans préjudice de l'article 297 de la Loi, il est par ailleurs spécifié que tout élément d'actif ou de passif ou tout élément hors bilan qui n'a pas été spécifiquement alloué à NOVA 1 ou à NOVA 3, sera réputé avoir été alloué exclusivement à NOVA 1.

Par ailleurs, toute transaction en relation avec chacun des éléments du patrimoine actif ou passif alloués jusqu'à la scission effective, sera réputée avoir été conclue par l'entité à laquelle un tel élément d'actif ou de passif aura été alloué dans ce projet sauf dans la mesure où il y est dérogé conformément au projet ci-dessus.

Signature.

Référence de publication: 2007081703/7993/205.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00499. - Reçu 551 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

### **Nova Troisième S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.593.

#### PROJET DE SCISSION

Par une résolution du 1<sup>er</sup> août 2007, le Conseil d'Administration de NOVA TROISIEME S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 129.593 (dénommée ci-après la «Société»), a approuvé le projet de scission non proportionnelle de DE AGOSTINI FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.252 (dénommée ci-après la «Société Scindée») par absorption par:

- la Société; et
- NOVA PREMIERE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 116.876 (dénommée ci-après la NOVA 1).

La Société et NOVA 1 sont ci-après désignées comme les «Entités Bénéficiaires»; reprises ci-après ensemble avec la Société Scindée comme les «Entités Luxembourgeoises».

La scission par absorption est définie à l'article 287 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi») comme étant «l'opération par laquelle une société transfère, par suite de sa dissolution sans liquidation, à plusieurs autres sociétés l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, moyennant l'attribution aux associés de la société scindée d'actions ou de parts des sociétés bénéficiaires des apports résultant de la scission et, éventuellement, d'une soulte en espèces ne dépassant pas 10% de la valeur nominale des actions ou parts attribuées ou, à défaut de valeur nominale, de leur pair comptable».

La scission non proportionnelle de la Société Scindée s'opérera conformément aux dispositions des articles 289 et suivants de la Loi.

Les actionnaires des Entités Bénéficiaires se réuniront en une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au plus tôt un mois après la publication du présent projet de scission non proportionnelle et qui aura pour objet:

- . en relation avec la Société Scindée: d'approuver le projet de scission non proportionnelle par lequel la Société Scindée transfère de plein droit, par la suite de sa dissolution sans liquidation, l'intégralité de son patrimoine, activement et passivement au profit des Entités Bénéficiaires, conformément à l'article 303 de la Loi;
- . en relation avec les Entités Bénéficiaires: d'approuver l'augmentation de leur capital social.

#### **1. Forme, Dénomination et Siège social des Entités Luxembourgeoises.**

1.1 La Société Scindée

La Société Scindée est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.252 et constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger le 13 octobre 2005 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 216 du 31 janvier 2006, page 10360.

Les statuts de la Société Scindée, et plus précisément l'exercice social et la date de l'assemblée générale annuelle, ont en outre été modifiés en vertu d'un acte reçu par ledit notaire Elvinger le 27 octobre 2006 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 43 du 24 janvier 2007, page 2052.

#### 1.2 La Société

La Société est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 129.593 et constituée en vertu d'un acte reçu par ledit notaire Elvinger le 27 juin 2007 en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

#### 1.3 NOVA 1

NOVA 1 est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 116.876 et constituée en vertu d'un acte reçu par ledit notaire Elvinger le 31 mai 2006 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1190 du 19 juin 2006, page 57079.

**2. Rapport d'échange des actions, Délivrance des actions dans les Entités Bénéficiaires et date à partir de laquelle ces actions donnent le droit de participer aux bénéfices.** Le rapport d'échange des actions sera d'une action nouvelle dans la Société pour chaque action détenue dans la Société Scindée par DE AGOSTINI S.p.A et d'une action nouvelle dans NOVA 1 pour chaque action détenue dans la Société Scindée par B&D HOLDING DI MARCO DRAGO E C. S.a.p.a. et Marco Drago et aucun montant en numéraire ne sera versé aux actionnaires de la Société Scindée.

A la date de l'approbation de la scission par les actionnaires des Entités Luxembourgeoises et en échange de l'apport en nature effectué par la Société Scindée, les actionnaires de la Société Scindée recevront 215.628 (deux cent quinze mille six cent vingt-huit) actions nouvelles de la Société et 207.172 (deux cent sept mille cent soixante-douze) actions nouvelles de NOVA 1.

Plus particulièrement, la répartition entre les actionnaires de la Société Scindée sera la suivante:

\* DE AGOSTINI S.p.A. recevra 215.628 (deux cent quinze mille six cent vingt-huit) actions nouvelles de la Société, outre les 50.000 (cinquante mille) actions déjà détenues par DE AGOSTINI S.p.A. dans la Société;

\* B&D HOLDING DI MARCO DRAGO E C. S.a.p.a. recevra 207.169 (deux cent sept mille cent soixante-neuf) actions nouvelles de NOVA 1, outre les 15.499 (quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) actions déjà détenues par B&D HOLDING DI MARCO DRAGO E C. S.a.p.a. dans NOVA 1; et

\* Marco Drago recevra 3 (Trois) actions nouvelles de NOVA 1.

La répartition des actifs et passifs comme indiqué ci-dessous a été effectuée de telle manière que, d'une part 51% des activités nettes et du patrimoine de la Société Scindée sont attribués à la Société et que, d'autre part, 49% sont attribués à NOVA 1. L'apport des actifs et passifs contribué est soumis à la vérification d'un réviseur indépendant nommé à cet effet.

Les actions nouvelles seront attribuées aux actionnaires des Entités Bénéficiaires par inscription au registre des actionnaires.

D'un point de vue comptable, la scission sera considérée comme étant réalisée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007. Les actions nouvelles donneront rétroactivement le droit de participer aux bénéfices dans les Entités Bénéficiaires à compter de cette date.

**3. Droits conférés par les Entités Bénéficiaires aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou les mesures proposées à leur égard.** Les mêmes droits et obligations seront attachés aux actions émises par les Entités Bénéficiaires, comme c'est actuellement le cas pour les actions émises par la Société Scindée.

La Société Scindée a émis des obligations.

Suite à la scission, ces obligations seront uniquement reprises par NOVA 1. Les droits conférés à ces obligations resteront inchangés à la suite de la scission non proportionnelle.

**4. Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 294 de la loi, aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes des Entités Luxembourgeoises.** Aucun avantage particulier n'est attribué aux experts, aux commissaires aux comptes ou aux membres du Conseil d'Administration des Entités Luxembourgeoises.

#### 5. Description et répartition des éléments du patrimoine actif et passif à transférer aux Entités Bénéficiaires

5.1 Les éléments du patrimoine actif et passif de la Société Scindée, résultant du bilan établi au 30 juin 2007, sont les suivants:

	Actif	Euro
Comptes immobilisations		

<b>Immobilisations financières</b> . . . . .	<b>98.605.865,12</b>
- Participation DE AGOSTINI S.A. SICAR . . . . .	98.605.865,12
<b>Clients et Comptes rattachés</b> . . . . .	<b>6.558.603,29</b>
- Créance Actionnaire SICAR . . . . .	6.558.603,29
<b>Comptes de régularisation</b> . . . . .	<b>73.470,68</b>
- Intérêts courus sur dépôt à terme . . . . .	73.470,68
Comptes financiers	
<b>Etablissements de Crédit</b> . . . . .	<b>322.017.692,23</b>
- CC BPU en Euro (Luxembourg) . . . . .	217.692,23
- Dépôt à terme BPU DeA FINANCE . . . . .	321.800.000,00
- <b>Caisse</b> . . . . .	<b>112,00</b>
- Caisse . . . . .	112,00
Total actif: . . . . .	<u>427.255.743,32</u>

## Passif

Euro

Comptes de capitaux	
<b>Capitaux propres</b> . . . . .	<b>349.196.367,00</b>
- Capitaux souscrit libéré . . . . .	4.250.000,00
- Réserve légale . . . . .	425.000,00
- Réserves statutaires . . . . .	343.616.394,70
- Résultats reportés . . . . .	904.972,30
<b>Résultat net de l'exercice du 1<sup>er</sup> novembre 2006 au 30 juin 2007</b> . . . . .	<b>30.796.932,96</b>
<b>Provisions pour Risques &amp; Charges</b> . . . . .	<b>14.014,00</b>
- Provision IF 2006 . . . . .	62,00
- Provision IF 2007 . . . . .	62,00
- Provision frais légaux . . . . .	6.890,00
- Provision audit . . . . .	7.000,00
<b>Dettes</b> . . . . .	<b>46.875.950,00</b>
- Emprunt obligataire . . . . .	44.000.000,00
- Emprunt obligataire - Intérêts courus non-échus . . . . .	2.875.950,00
Comptes de tiers	
<b>Fournisseurs et Comptes rattachés</b> . . . . .	<b>372.479,36</b>
- Fournisseurs et Comptes rattachés . . . . .	67.199,35
- Fournisseurs - Factures à recevoir . . . . .	255.280,01
- Dette interco - DE AGOSTINI Spa (ex NOVA Srl) . . . . .	50.000,00
Total passif: . . . . .	<u>427.255.743,32</u>

Au 30 juin 2007, la Société Scindée n'a pas d'engagements hors bilan.

Après le 30 juin 2007, la Société Scindée a procédé aux principales opérations suivantes:

- l'encaissement par la Société Scindée d'un dividende de six millions cinq cent cinquante-huit mille six cent trois Euros vingt-neuf Cents (6.558.603,29 EUR) distribué par De AGOSTINI SICAR S.A. (SICAR) le 2 juillet 2007 entraînant l'extinction de la créance actionnaire que la Société avait contre la SICAR pour un montant correspondant.

- l'acquisition par la Société Scindée d'une participation représentant 35.5% du capital souscrit de la société italienne CAMPERIO SpA Società di Intermediazione Mobiliare pour un montant d'un million six cent cinquante mille sept cent cinquante Euros (1.650.750,00 EUR) le 4 juillet 2007.

### 5.2 Eléments du patrimoine actif et passif alloués à la Société.

Sur base du bilan de la Société Scindée au 30 juin 2007, les éléments du patrimoine actif et passif suivants seront alloués à la Société à compter du 1er septembre 2007:

## Actif

Euro

Comptes financiers	
<b>Etablissements de Crédit</b> . . . . .	<b>193.796.582,98</b>
- CC BPU en Euro (Luxembourg) . . . . .	193.796.582,98
Total actif: . . . . .	<u>193.796.582,98</u>

## Passif

Euro

Comptes de capitaux

<b>Capitaux Propres</b> . . . . .	<b>193.796.582,98</b>
- Capitaux souscrit libéré . . . . .	2.167.500,00
- Réserve légale . . . . .	216.750,00
- Réserves statutaires . . . . .	191.412.332,98
Total passif: . . . . .	193.796.582,98

Aucune des opérations réalisées par la Société après le 30 juin 2007 n'est allouée à la Société.

### 5.3 Eléments du patrimoine actif et passif alloués à NOVA 1.

Sur base du bilan de la Société Scindée au 30 juin 2007, les éléments du patrimoine actif et passif suivants seront alloués à NOVA 1 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007:

<i>Actif</i>	Euro
Comptes immobilisations	
<b>Immobilisations financières</b> . . . . .	<b>98.605.865,12</b>
- Participation De AGOSTINI S.A. SICAR . . . . .	98.605.865,12
<b>Clients et Comptes rattachés</b> . . . . .	<b>6.558.603,29</b>
- Créance Actionnaire SICAR . . . . .	6.558.603,29
<b>Comptes de régularisation</b> . . . . .	<b>73.470,68</b>
- Intérêts courus sur dépôt à terme . . . . .	73.470,68
Comptes financiers	
<b>Etablissements de Crédit</b> . . . . .	<b>128.221.109,25</b>
- CC BPU en Euro (Luxembourg) . . . . .	128.221.109,25
<b>Caisse</b> . . . . .	<b>112,00</b>
- Caisse . . . . .	112,00
Total actif: . . . . .	233.459.160,34

<i>Passif</i>	Euro
Comptes de capitaux	
<b>Capitaux Propres</b> . . . . .	<b>186.196.716,98</b>
- Capitaux souscrit libéré . . . . .	2.082.500,00
- Réserve légale . . . . .	208.250,00
- Réserves statutaires . . . . .	183.905.966,98
<b>Provisions pour Risques &amp; Charges</b> . . . . .	<b>14.014,00</b>
- Provision IF 2006 . . . . .	62,00
- Provision IF 2007 . . . . .	62,00
- Provision frais légaux . . . . .	6.890,00
- Provision audit . . . . .	7.000,00
<b>Dettes</b> . . . . .	<b>46.875.950,00</b>
- Emprunt obligataire . . . . .	44.000.000,00
- Emprunt obligataire - Intérêts courus non-échus . . . . .	2.875.950,00
Comptes de tiers	
<b>Fournisseurs et Comptes rattachés</b> . . . . .	<b>372.479,36</b>
- Fournisseurs et Comptes rattachés . . . . .	67.199,35
- Fournisseurs - Factures à recevoir . . . . .	255.280,01
- Dette interco - De AGOSTINI Spa (ex NOVA Srl) . . . . .	50.000,00
Total passif: . . . . .	233.459.160,34

Les opérations réalisées par la Société Scindée après le 30 juin 2007 sont allouées à NOVA 1, à savoir:

- l'encaissement par la Société Scindée d'un dividende de six millions cinq cent cinquante-huit mille six cent trois Euros vingt-neuf Cents (6.558.603,29 EUR) distribué par la SICAR le 2 juillet 2007.

- l'acquisition par la Société Scindée d'une participation représentant 35.5% du capital souscrit de la société italienne CAMPERIO SpA Società di Intermediazione Mobiliare pour un montant d'un million six cent cinquante mille sept cent cinquante Euros (1.650.750,00 EUR) le 4 juillet 2007.

En accord avec l'article 289 (3) de la Loi et sans préjudice de l'article 297 de la Loi, il est par ailleurs spécifié que tout élément d'actif ou de passif ou tout élément hors bilan qui n'a pas été spécifiquement alloué à la Société ou à NOVA 1, sera réputé avoir été alloué exclusivement à NOVA 1.

Par ailleurs, toute transaction en relation avec chacun des éléments du patrimoine actif ou passif alloués jusqu'à la scission effective, sera réputée avoir été conclue par l'entité à laquelle un tel élément d'actif ou de passif aura été alloué dans ce projet sauf dans la mesure où il y est dérogé conformément au projet ci-dessus.

Signature.

Référence de publication: 2007081705/7993/203.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00492. - Reçu 551 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

### **Multi Invest Equity Plus OP, Fonds Commun de Placement.**

Die Verwaltungsgesellschaft des Luxemburger Investmentfonds MULTI INVEST EQUITY PLUS OP - WKN:A0MMH5 - hat am 2. August 2007 beschlossen, den Fonds aufzulösen und zum 3. August 2007 zu liquidieren.

Luxemburg, im August 2007.

OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT S.à r.l.

Référence de publication: 2007083704/1999/8.

---

### **IXIS Global Macro Thema, Fonds Commun de Placement.**

The Fund has ceased to exist as of 28th February 2005 following the redemption requests of all outstanding units on such date.

Due to the fact that net redemption proceeds have been paid to the Unitholders of the Fund, no remaining funds are to be deposited at the Luxembourg Caisse de Consignation.

The accounts and the records of the Fund will be kept for a period of five years at the registered office of IXIS OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

IXIS OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A.

*The Board of Directors*

Référence de publication: 2007083703/260/12.

---

### **Segemil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.320.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

*Administrateur*

Référence de publication: 2007077630/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10095. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

### **GTA 2 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.942.

Le siège de la société GTA 2 S.à r.l., numéro RC B 117942, a été dénoncé avec effet au 18 juin 2007.

Pour mention conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077637/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09445. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---